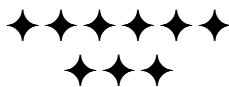


PROCES VERBAL

**CONSEIL
MUNICIPAL**

14 AVRIL 2008

SOMMAIRE



DELIBERATIONS

REGIE MUNICIPALE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT.

- Page 02 **BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2008.**
- Page 04 **ADMISSION EN NON VALEURS - ANNEE 2008.**
- Page 06 **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2008 – APPEL D'OFFRES OUVERT.**
- Page 07 **SERVICE DE LA GEOTHERMIE - BUDGET PRIMITIF 2008.**

REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES.

- Page 08 **REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2008.**

VILLE DE MONT DE MARSAN

- Page 09 **BUDGET PRINCIPAL VILLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2008.**
- Page 36 **VOTE DES TAUX DE FISCALITE EXERCICE BUDGETAIRE 2008.**
- Page 38 **BUDGET ANNEXE « PARKING DU MIDOU » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2008.**

- Page 39 **CONTRIBUTION BUDGET PRINCIPAL VILLE AU BUDGET ANNEXE PARKING DU MIDOU SUR L'EXERCICE 2008.**
- Page 39 **OBJET : BUDGET ANNEXE « QUARTIER MADELEINE » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2008.**
- Page 40 **SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL VILLE AU C. C. A. S. POUR L'EXERCICE 2008.**
- Page 41 **BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2008 – ADMISSIONS EN NON VALEUR.**
- Page 42 **BUDGET PRINCIPAL VILLE – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DE L'EXERCICE 2007.**
- Page 43 **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.**
- Page 46 **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU STADE MONTOIS OMNISPORTS ENTRANT DANS LE DOMAINE DE LA LOI DU 12 AVRIL 2000 ET DU DECRET DU 6 JUIN 2001. EXERCICE BUDGETAIRE 2008.**
- Page 50 **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COMITE DES FETES ENTRANT DANS LE DOMAINE DE LA LOI DU 12 AVRIL 2000 ET DU DECRET DU 6 JUIN 2001. EXERCICE BUDGETAIRE 2008.**
- Page 53 **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ETOILE SPORTIVE MONTOISE ENTRANT DANS LE DOMAINE DE LA LOI DU 12 AVRIL 2000 ET DU DECRET DU 6 JUIN 2001. EXERCICE BUDGETAIRE 2008.**
- Page 53 **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'A.M.A.C. ENTRANT DANS LE DOMAINE DE LA LOI DU 12 AVRIL 2000 ET DU DECRET DU 6 JUIN 2001. EXERCICE BUDGETAIRE 2008.**
- Page 54 **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ETRIER DU MARSAN ENTRANT DANS LE DOMAINE DE LA LOI DU 12 AVRIL 2000 ET DU DECRET DU 6 JUIN 2001. EXERCICE BUDGETAIRE 2008.**

- Page 55 **EXERCICE 2008 :
TARIF LOCATION VAISSELLE
TARIF LOCATION URNES ET TRANSPORT
TARIF FORFAIT/DEPLACEMENT POUR TRANSPORT DE
MATERIEL .**
- Page 59 **TARIFS DE LOCATION DES DIFFERENTES SALLES
MUNICIPALES.**
- Page 70 **ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION POUR NON-
REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (URBANISME – P.
O. S. – P. L. U.)**
- Page 71 **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LA
CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC ROZANOFF.**
- Page 71 **TRANSFERT DE PROPRIETE DE CERTAINES ŒUVRES MISES
EN DEPOT PAR L'ETAT AU MUSEE MUNICIPAL DE MONT-DE-
MARSAN.**
- Page 73 **RESTAURATION DE CINQ SCULPTURES EN PLATRE POUR LE
MUSEE DESPIAU WLERICK – DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES D'AQUITAINE ET DU CONSEIL GENERAL DES
LANDES.**
- Page 73 **ACQUISITION D'UNE STATUETTE EN BRONZE DU SCULPTEUR
ALFRED-JEAN HALOU – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
D'AQUITAINE.**
- Page 74 **DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE.**
- Page 75 **DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL QUI
SIEGERONT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
REFORME.**
- Page 76 **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE A LA
MISSION LOCALE LANDAISE.**

- Page 76 **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE A LA MISSION LOCALE LANDAISE.**
- Page 77 **DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER EN REMPLACEMENT DE MADAME LAFONT Akia.**
- Page 77 **DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION EDUCATION – PETITE ENFANCE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR BRUNO ROUFFIAT.**

DECISIONS

- Page 80 **RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION QUINZENAIRE PAR Madame PAPE Roselyne - CIMETIÈRE DE SAINT VINCENT DE PAUL.**
- Page 81 **RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION PERPETUELLE Par Monsieur BESSON Michel AU CIMETIÈRE de SAINT-MEDARD**
- Page 82 **CONFERENCE DU MARDI 13 MAI 2008, ANIMEE PAR MONSIEUR ALAIN PASQUIER SUR LE THEME " *La Beauté selon Praxitèle*".**
- Page 83 **ATELIER DE PRATIQUE ARTISTIQUE ANIME PAR MADAME CLAUDIA DUVAL PENDANT « LA NUIT DES MUSEES »**
- Page 84 **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PHILOLAND ET LA BIBLIO'JEUNESSE POUR UNE SÉANCE DE "PHILO-THEATRE" LE 17 MAI 2008.**
- Page 85 **AUGMENTATION DE LA REGIE D'AVANCE DES MUSEES DU 20 MAI 2008 AU 30 NOVEMBRE 2008**

VILLE DE MONT-DE-MARSAN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008

Président : Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, **Maire**

Présents :

M. BAYARD Hervé, M. TORTIGUE Bertrand, Mme DAVIDSON Chantal, Mme LUTZ Chantal, M. PINTO DE SOUSA Jean-Pierre, Mme DARTEYRON Eliane, M. HANNA Edmond, Mme BOURDIEU Marie-Christine, M. SOCODIABEHHERE Thierry, **Adjoints au Maire,**

Mme BOUDE Jeanine, Mme HILLCOCK Anne-Marie, M. DEPONS Bernard, M. BUCHI Arsène, Mme TAUZY Claude, M. MEGE Michel, Mme COUTURIER Chantal, Mme PIQUET Catherine, M. HEBA Farid, Mme LAMAISON Jeannine, M. ROUFFIAT Bruno, Mme DUPOUY VANTREPOL Catherine, Mme LAFONT Akia, Mme NAILLY Guylaine, M. LAGOEYTE Jean-François, M. BOUSQUET Olivier, M. TACHON Nicolas, M. BACHE Alain, Mme LUCY Rose, M. LAGRAVE Renaud, Mlle DAUGA Ségolène, M. EL BAKKALI Abdallah, M. GUERINI Jean-Philippe, Mme PEGUY Michèle, Mlle AVANT Sophie,

Conseillers Municipaux.

La séance est ouverte à 19 heures.

Mme le Maire : Bien, alors chers collègues nous allons aujourd'hui donc poursuivre ce marathon des conseils municipaux puisque nous sommes amenés à nous voir assez souvent en ce moment mais c'est nécessaire puisque la séance de ce soir est consacrée aux différents budgets de la Ville et vous n'êtes pas sans savoir que la loi nous oblige à voter ces budgets avant le 15 avril et le 15 avril c'est demain. Le budget principal 2008 de la Ville de Mont-de-Marsan sera un budget pour nous un budget de transition, budget qui a été réalisé, qui a été élaboré du moins en trois semaines alors qu'il faut habituellement quatre mois pour élaborer un budget et à ce titre je veux remercier chaleureusement les services pour leurs implications et leurs réactivités. Nous tiendrons nos promesses, stabilité fiscale donc pas de hausse de taux d'impositions, transparence avec respect des règles comptables, la Cour Régional des Comptes avait noté auparavant quelques irrégularités, en trois semaines de présence ici, c'est vrai que le mot que j'ai le plus souvent entendu était le mot arrangement, je souhaite que ce mot disparaisse du vocabulaire du moins en matière budgétaire, nous

aurons une gestion saine faite dans les règles et dans la transparence. De plus nous aurons une gestion rigoureuse, alors gestion rigoureuse ne signifie pas récession ou immobilisme cela signifie bien sûr maîtrise des dépenses de fonctionnement soit tout simplement la Page maîtrise du train de vie de la Ville afin de dégager des possibilités d'investissements ou pour réaliser à Mont-de-Marsan des politiques dynamiques d'aménagements et d'infrastructures maintenant indispensables. Nous poursuivrons et terminerons les travaux engagés par l'équipe précédente bien sûr. Nous nous engageons dans le dossier de rénovation urbaine à hauteur de 1.8 million d'euros d'investissement, je rappelle que dans ce contrat la Ville de Mont-de-Marsan intervient à hauteur de sept million d'euros sur les quatre ans de ce contrat de rénovation urbaine. Nous imprimerons à ce budget nos politiques puisque nous prévoyons trois cent mille euros destinés aux quartiers puisque vous vous souvenez peut être que nous allons mettre en place des conseils de quartiers et que ces conseils de quartiers auront une petite autonomie financière pour réaliser des travaux qu'ils jugent importants dans leurs quartiers respectifs et à ce titre nous dégageons cent cinquante mille euros en fonctionnement et cent cinquante mille euros en investissement pour les quartiers. Il y a une somme de sept cent mille euros qui vous le verrez n'est pas fléchée une somme qui est en investissement et nous avons deux projets à démarrer rapidement, l'aménagement des berges qui demandera une étude importante, une étude globale d'aménagement et que nous devons mettre en route assez rapidement et également la mise aux normes des installations de la tribune du stade Guy Boniface qui doit être faite aussi et être mise au norme dans les meilleurs délais. Ce sont donc deux projets que nous inclurons dans cette enveloppe de sept cent mille euros. Il y en aura peut être d'autres. Pour les associations l'enveloppe globale augmente de 10% donc nous n'oublions pas les associations, le tissu associatif. Les charges de personnel sont stables ou augmentent bien entendu légèrement pour tenir compte de l'évolution des carrières et des rémunérations. Enfin je voulais parler de l'enveloppe des indemnités des élus puisque nous aurons une délibération qui nous est remise sur table à propos d'indemnités des élus, celle-ci en enveloppe globale, reste identique c'est-à-dire que la municipalité précédente était relativement raisonnable effectivement en matière d'indemnités d'élus puisqu'elle n'allait pas au maximum des possibilités. Nous resterons donc, souhaitant être raisonnable nous aussi, puisque nos finances nous obligent à être rigoureux avec des indemnités d'élus dans les mêmes taux en enveloppe globale mais je souhaite une autre répartition et je souhaite notamment que tous les élus puissent avoir une indemnité y compris les élus d'opposition. C'est ce que nous vous proposerons tout à l'heure. Donc je vous le disais globalement, un budget de transition, un budget où nous commencerons à imprimer nos politiques où nous serons respectueux des dossiers engagés jusque là et des travaux démarrés bien entendu par l'ancienne municipalité puisque nous les accompagnerons jusqu'à la fin de leurs réalisations. Ce sera un budget qui nous permet cette année de pouvoir démarrer quelques uns de nos projets mais qui bien sûr dans les années à venir nous permettra de dégager d'autres possibilités pour pouvoir avoir des politiques dynamiques. Ceci ne nous empêchera d'ailleurs pas de travailler à préparer les dossiers pour justement être prêts quand les finances nous permettront de pouvoir mener à bien ces politiques. Alors je souhaiterais que nous passions à la première délibération.

01-OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2008

Rapporteur : Monsieur PINTO DE SOUSA, Adjoint au Maire

Il est proposé à notre Assemblée d'adopter le budget primitif de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement pour l'exercice 2008, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BACHE : Pas de commentaire Madame le Maire et Monsieur PINTO, simplement comme c'est le premier budget que nous votons même si certains d'entre nous avons une certaine pratique du budget ça serait bien que vous puissiez nous commenter quand même quelques chiffres. Je pense notamment pour avoir lu attentivement ce budget qu'on est obligé de faire face à une dépense supplémentaire de quatre cent soixante quinze mille euros par rapport à l'an dernier, ça serait bien que vous expliquiez le comment et le pourquoi et en même temps ça serait bien et ça serait moi à titre personnel qui vous le demande que vous nous citiez les chiffres en entier parce que vous nous parlez de trois millions quatre cent soixante huit mille mais après il y a des virgules ça serait bien que vous puissiez nous les annoncer à chaque fois parce que ça serait plus compréhensible pour certain d'entre nous. Voilà.

M. PINTO : D'accord, je rajouterai les centimes.

M. BACHE : Voilà ça serait bien, ça se pratique habituellement comme ça dans toutes les institutions, ça serait bien moi je le demande mais si la majorité du conseil ne souhaite pas, à juste titre Madame le Maire a parlé de transparence etc...je partage et nous partageons complètement donc allons jusqu'au centime. C'est quatre cent soixante quinze mille euros mais si je sais pourquoi il existe c'est à la page neuf ça serait bien que...voilà.

M. PINTO : Je vais laisser pour que ça soit encore plus clair, le responsable du service précisé les quatre cent soixante quinze mille et zéro centime.

M. GUILHAMOULAT : (Inaudible) Dans le budget de l'Eau il s'agit d'une nouvelle redevance que l'on doit verser à l'agence de l'eau, une redevance jusqu'à maintenant c'était directement le service d'assainissement qui était mis à contribution vis-à-vis de l'agence de l'eau maintenant il y a le service assainissement qui est mis à contribution et avec une nouvelle taxe également le service de l'eau au titre de redevance d'accès à l'agence.

M. BACHE : J'ai d'autres explications à vous demander, concernant la diminution qui est chiffrée, concernant le matériel roulant il y a peut être une explication technique concernant également les divers qui passent de cinq mille à vingt mille et concernant les cotisations aux ASSEDIC qui passent de quatre mille cinq cent à quatre mille, j'aimerais avoir une explication concernant les cotisations ASSEDIC. Est-ce que ça concerne du personnel qui est en contrat etc....que nous ayons les explications techniques.

M. GUILHAMOULAT : (inaudible) C'est effectivement le personnel qui est contractuel.

M. BACHE : Ensuite, l'adjoint chargé de l'environnement qui nous a fait le rapport sur la qualité de l'Eau avait parlé de divers investissements etc...notamment les forages supplémentaires alors je sais que dans le fonctionnement de ce service là il y a aussi les châteaux d'Eau il y a aussi tout ce qui est tuyauterie ect... je n'ai pas vu dans le budget tel qu'il nous est présenté du moins pour cette année, j'ai bien entendu ce qu'a dit Madame le Maire qu'en quatre semaines on ne peut pas faire le travail de quatre mois et c'est tout à fait normal donc si on peut nous rassurer par rapport à cette volonté politique de pérenniser et de renforcer ce service public tant en terme de service rendu à la population tant en terme de

personnel ça serait bien que l'on ait cette vision pour cette année 2008 mais aussi au-delà de cette année 2008.

Mme le Maire : Je vais vous répondre Monsieur BACHE, et je vais vous répondre de façon très simple et très franche. Le Budget dont je vous parlais et que nous avons mis trois semaines à bâtir c'est le budget de la Ville, le budget principal de la Ville, je pense que le budget de la Régie des Eaux et d'assainissement qui n'amenait pas de commentaire particulier les années précédentes a été fait sous la houlette des services de la Régie des Eaux. Je pense qu'il a été fait dans les quelques mois qui ont précédé peut être beaucoup moins rapidement que le budget principal de la Ville que nous devons, que nous avons effectivement dû faire et donc c'est pour ça que nous demandons ces renseignements à Monsieur GUILHAMOULAT qui procèdent bien je pense aux réponses sur ce budget alors je crois que nous avons parlé de nouveaux forages les travaux d'investissement existent-ils Monsieur GUILHAMOULAT ? Ont-ils été budgétés ?

M. GUILHAMOULAT : (inaudible) Les travaux d'investissements pour le service des Eaux il s'agit principalement de la rénovation de canalisations associée à la rénovation de branchements en plomb donc il y a toute une programmation qui est établie sur cinq ans c'est un programme ----- qui s'inscrit totalement dans ce programme là et en ce qui concerne les travaux d'assainissement c'est sur le même scénario donc ce sont des opérations de rénovations. Si vous souhaitez en avoir consultation et si Madame le Maire le permet nous pouvons vous les mettre à disposition.

Mme le Maire : Bien sûr, nous les ferons parvenir à Monsieur BACHE, dont je comprends l'anxiété vis-à-vis de ce budget mais je tiens à le rassurer notre engagement dans la régie des Eaux et notre engagement pour d'ailleurs faire que l'eau reste à un prix abordable voire même que dans les années à venir qu'elle n'augmente pas ça sera toujours notre préoccupation nous aussi. Avez-vous d'autres questions sur ce sujet ?

M. BACHE : Non, non, vos réponses nous satisfont.

Mme le Maire : Très bien, merci, je vais mettre au vote ce budget.

**OUÏ L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.**

02 - OBJET : ADMISSION EN NON VALEURS - ANNEE 2008

Rapporteur : Monsieur PINTO DE SOUSA, Adjoint au Maire

Madame la trésorière Principale Municipale nous a informés qu'elle n'a pu faire le recouvrement de certaines recettes de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement datant des exercices 1995 à 2007 - conformément au tableau ci-joint - pour un montant total de **23 266,86 € H.T.**, qui se répartissent de la manière suivante :

- ↳ Service eau ----- **11 530,29 € H.T.**
 ↳ Service assainissement ----- **11 736,57 € H.T.**

Il est proposé à l'Assemblée, que lui soit accordée l'allocation en non valeurs de ces recettes.

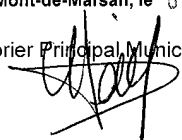
**Où l'exposé de son rapporteur,
 et après vote et délibéré,**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

TABLEAU RECAPITULATIF NON VALEURS MARS 2008							
F A C T U R E S	ANNEES	EAU			ASSAINISSEMENT		
		H.T	T.V.A	T.T.C	H.T	T.V.A	T.T.C
	1993			0,00	0,00		0,00
1994			0,00	0,00		0,00	0,00
1995		30,87	1,70	32,57	26,64	1,46	28,10
1996		24,68	1,36	26,04	17,94	0,99	18,93
1997		68,80	3,78	72,58	106,48	5,86	112,34
1998		143,49	7,89	151,38	151,86	8,35	160,21
1999		94,64	5,20	99,84	80,96	4,45	85,41
2000		148,59	8,17	156,76	116,06	6,38	122,44
2001		676,81	37,22	714,03	640,14	35,21	675,35
2002		493,75	27,16	520,91	512,49	28,19	540,68
2003		1 195,73	65,76	1 261,49	973,29	53,53	1 026,82
2004		1 708,95	93,99	1 802,94	1 766,14	97,14	1 863,28
2005		1 829,92	100,65	1 930,57	1 749,61	96,23	1 845,84
2006		2 145,53	118,00	2 263,53	2 028,48	111,57	2 140,05
2007		2 912,34	160,18	3 072,52	2 998,88	164,94	3 163,82
	s/TOTAL	11 474,09	631,07	12 105,16	11 168,98	614,29	11 783,27
	TITRES	56,20	3,08	59,28	567,59	111,25	678,84
	TOTAL	11 530,29	634,15	12 164,44	11 736,57	725,54	12 462,11

A Mont-de-Marsan, le 06 MARS 2008

Le Trésorier Principal Municipal



03 - OBJET : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2008 – APPEL D'OFFRES OUVERT

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHRE, Adjoint au Maire

Le programme d'assainissement 2008 comprend des travaux de rénovation des réseaux rendus nécessaires en raison de la vétusté des canalisations.

Le détail des travaux est repris ci-dessous :

Rues	Nature des travaux	Longueur des réseaux en mètres	Diamètre des collecteurs en millimètres
TRAVAUX CONFIES A L'ENTREPRISE			
RUE DE LA FORET -----	Réhabilitation	230	315
RUE MARCEL DAVID ET AVENUE DU M ^{al} JUIN -----	Restructuration	85	200
RUE ANDRE CADILLON -----	Réhabilitation	460	400
AVENUE DU VIGNAU-----	Réhabilitation	250	400
RUE DU COTEAU ET RUE DES ECOLES-----	Réhabilitation	515	600-500-400
RUE ET IMPASSE MARCEL CLAVE-----	Réhabilitation	327	315
Travaux en Régie			
LOTISSEMENT DU BATTAN (<i>Rue P. HUGUES</i>)--	Réhabilitation	600	150
PARKING DE LA DOUZE-----	Extension	70	200

L'estimation des services s'établit à **874 970,00 €EUROS hors taxes** soit **1 046 464,00 €euros TTC** dont **722 000,00 €euros H.T. (soit 863 512,00 €euros TTC)** confiés à l'entreprise et **102 000,00 €euros H.T. (soit 121 992,00 €euros TTC)** de travaux réalisés en Régie.

Le financement est inscrit au budget de l'année 2008, Section Investissement, compte 2315.

**OUÏ L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** les travaux de remplacement ou pose de collecteurs d'eaux usées dans les rues précitées ;
- **Décide de présenter** ce dossier pour demande de participation financière aux organismes publics susceptibles de les subventionner ;
- **Confie** à la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement la maîtrise d'œuvre de ces opérations ;
- **Autorise** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint :
 - **à mettre en appel d'offres ouvert** les travaux confiés à l'entreprise, pour un montant de **722 000,00 €euros H.T. soit 863 512,00 €euros T.T.C.**

- à signer l'ensemble des pièces administratives et autorisations nécessaires à l'exécution de ce dossier.

04 - OBJET : SERVICE DE LA GEOTHERMIE - BUDGET PRIMITIF 2008

Rapporteur : Monsieur PINTO DE SOUSA, Adjoint au Maire

Il est proposé à notre Assemblée d'adopter le budget primitif du service de la géothermie pour l'exercice 2008, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.**

M. BACHE : Juste très rapidement par rapport à ce budget on sait que ce service public a été créé il y a peu de temps au niveau de la municipalité Montoise tout simplement on souhaiterait connaître vos intentions par rapport au développement et aux possibilités que ce service public offre, faire des économies en terme d'énergie etc...Donc je sais qu'il y a de grands projets qui peuvent faire partie du développement de ce service public. En ce qui nous concerne on sera très attentif au développement de ce service public et on fera en sorte de faire des propositions constructives pour la bonne utilisation de l'eau et de la source de chaleur provoquée par ce captage d'eau chaude.

Mme le Maire : Bon, écoutez nous l'évolution que nous souhaitons lui donner et donner à la géothermie dans la Ville c'est essentiellement effectivement l'utilisation de cette eau en matière de chauffage par exemple et je crois qu'il y a un grand enjeu notamment avec le quartier nord dont il est prévu que le chauffage des logements se ferait à l'aide de la géothermie. Je crois que c'est quand même une excellente nouvelle que l'on puisse disposer de cet élément naturel qui peut nous faire effectivement gagner à nous Ville de Mont-de-Marsan je crois un certain nombre de millier d'euros sur ce type de chauffage pour les bâtiments municipaux mais également avoir des gains tout à fait importants pour les particuliers pour leur règlement de facture de chauffage, sachant aussi, que nous allons œuvrer quand même dans ce qui est une préservation de l'environnement. Ceci qui nous est particulièrement cher vous le savez donc nous aussi nous souhaitons développer ce service et serons attentif à toutes vos propositions. Merci.

Mme le Maire : Avant que Jean-Pierre PINTO ne vous parle du budget annexe des Pompes Funèbres Municipales je vais peut être anticiper les questions et vous parlez effectivement du projet du Funérarium Crématorium, qui avait été disons le dossier bien avancé par la municipalité précédente. Il était même tellement bien avancé que il y avait noté en 2007 dans ce budget un emprunt de trois millions trois cent vingt mille euros je crois, qui correspondait au financement de ce complexe funéraire. A l'heure actuelle je veux que vous sachiez que nous n'abandonnons pas du tout ce projet mais qu'il est à nos yeux, pas ficelé, pas ficelé en terme de budgétisation puisque faire supporter au seule Pompes Funèbres et au seul budget

des Pompes Funèbres trois millions quatre ou trois millions trois ou trois millions quatre d'emprunt, nous paraît insupportable pour ce budget à l'heure actuelle. Il n'y a eu aucun montage financier autre. Des subventions ont été demandées au niveau du Conseil Général, il a été je crois, voté au Conseil Général une subvention d'un million d'euros mais nous ne savons pas si il s'agit d'une subvention allant que sur le Crématorium ou sur le Crématorium et Funérarium. Si en fait ce n'est que sur le Crématorium ça me semble peu probable puisqu'il s'agirait de l'ensemble de la construction. Nous n'avons pas de réponse ou la municipalité précédente n'avait pas de réponse de la Communauté d'Agglomération qui avait donnée une réponse verbale positive mais sans donner de montant. Nous n'avons pas de plan de financement. Ensuite quant au fonctionnement sachant que le coût global d'une construction d'une infrastructure sur sa durée de vie, est bien de 20% de ce coût représenté par l'investissement de départ et 80% après par le fonctionnement pour toute la durée de vie de l'investissement. Donc si vous voulez nous voulons avoir des assurances nous voulons avoir un plan de financement qui se tienne qui soit cohérent qui ne mette pas à mal le budget des Pompes Funèbres Municipales et c'est pour ça que ce dossier à l'heure actuelle, nous le reprenons, nous reprenons tout son financement et nous vous rendrons compte de l'évolution que nous lui donnons au fur et à mesure. Voilà, donc je vais passer la parole à Monsieur PINTO.

05 - OBJET : REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2008.

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du Budget Primitif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres pour l'exercice 2008, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **ADOpte** le Budget Primitif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres pour l'exercice 2008.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

M. BACHE : Pas de question, on peut comprendre votre prudence Madame le Maire en l'occurrence mais en même temps nous ce que l'on souhaite c'est que ce projet puisse voir le jour parce que c'est une demande faite par les Montoises et les Montois et au-delà pour ce qui concerne le financement tel que vous l'avez présenté en terme d'interrogation d'après les renseignements que nous avons puisque même si l'on fait parti d'une liste dite d'une municipalité sortante aucun d'entre nous étions élus. Les renseignements que nous avons pu nous procurer nous rassurent sur les engagements qui avaient été pris. Je vais vous donner un peu les informations telles que nous les avons eues qui peuvent rejoindre les vôtres. C'est vrai

que effectivement les trois millions trois cent vingt mille de financement ils allaient être réalisés par un emprunt effectivement par rapport à la réalisation de cet investissement, que le Conseil Général s'était engagé pour participer à hauteur d'un million d'euros et je ne pense pas que le projet tel qu'il était présenté pouvait mettre à mal le service municipal des Pompes Funèbres parce que vous le savez aussi bien que nous que cet investissement là serait payé malheureusement ou heureusement par les gens qui feraient appel à ce service. Comme l'équilibre budgétaire est atteint tous les ans avec les gens qui font appel à ce service puisque pour l'heure à ma connaissance il n'y a aucune aide directe de l'impôt communal pour faire fonctionner ce service là donc le même principe allait prévaloir. Le même principe doit prévaloir, mais nous ce que l'on souhaite je rappelle c'est que cet investissement là même si c'est un investissement lourd puisse se réaliser le plus rapidement possible. Nous comprenons votre prudence.

Mme le Maire : Je vous remercie de comprendre notre prudence et si vous voulez, le plan de financement en investissement doit être élaboré puisque à mon sens il n'a pas été élaboré et n'a pas été fait dans de bonnes conditions. Deuxièmement il faut un plan de financement en fonctionnement qui non plus n'a pas été élaboré donc, ...non, non non écoutez je vous dis que non donc il n'y aura que quand nous aurons ces éléments, que ces éléments seront fiables pour nous sur le plan de l'investissement et du fonctionnement que nous pourrons effectivement démarrer ce projet. Moi je veux démarrer un projet que lorsque tout est bordé sinon nous pouvons effectivement partir dans des projets non financés et effectivement ensuite avoir de désagréables surprises à l'arrivée et je souhaite que nous n'ayons pas de surprise et que les Montois n'aient pas de surprise parce que c'est l'argent public que nous tâchons de gérer correctement donc nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce projet.

06 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL VILLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2008.

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2008, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

M. PINTO : On va donc vous demandez de vous prononcer sur le budget primitif pour la Ville pour 2008. Avant de commencer à présenter le budget primitif 2008, premier rappel. Lorsque nous sommes arrivés le 21 mars il y avait déjà un budget de prêt avec un taux d'imposition qui augmentait de 3% donc il a fallu en trois semaines avec l'aide des services financiers restructurer rebâtir à nouveau le budget. Le budget qui généralement à part cette année sera voté au mois de décembre et que nous commencerons à préparer au mois de septembre. Deuxième règle que nous nous sommes fixé, Madame le Maire l'a bien précisé, c'est de mettre fin « aux arrangements » de rentrer à nouveau dans la légalité et de ne respecter que la légalité voilà pour les grandes lignes et ensuite vous vous souvenez ne pas augmenter les taux, essayer de diminuer nos charges incompressibles ce qui nous donne donc pour ce budget primitif tout d'abord un rappel des règles mais je l'ai déjà dit rapidement lorsque nous avons parlé des autres budgets les recettes de fonctionnement doivent être identiques aux dépenses de fonctionnement, les recettes d'investissements doivent être

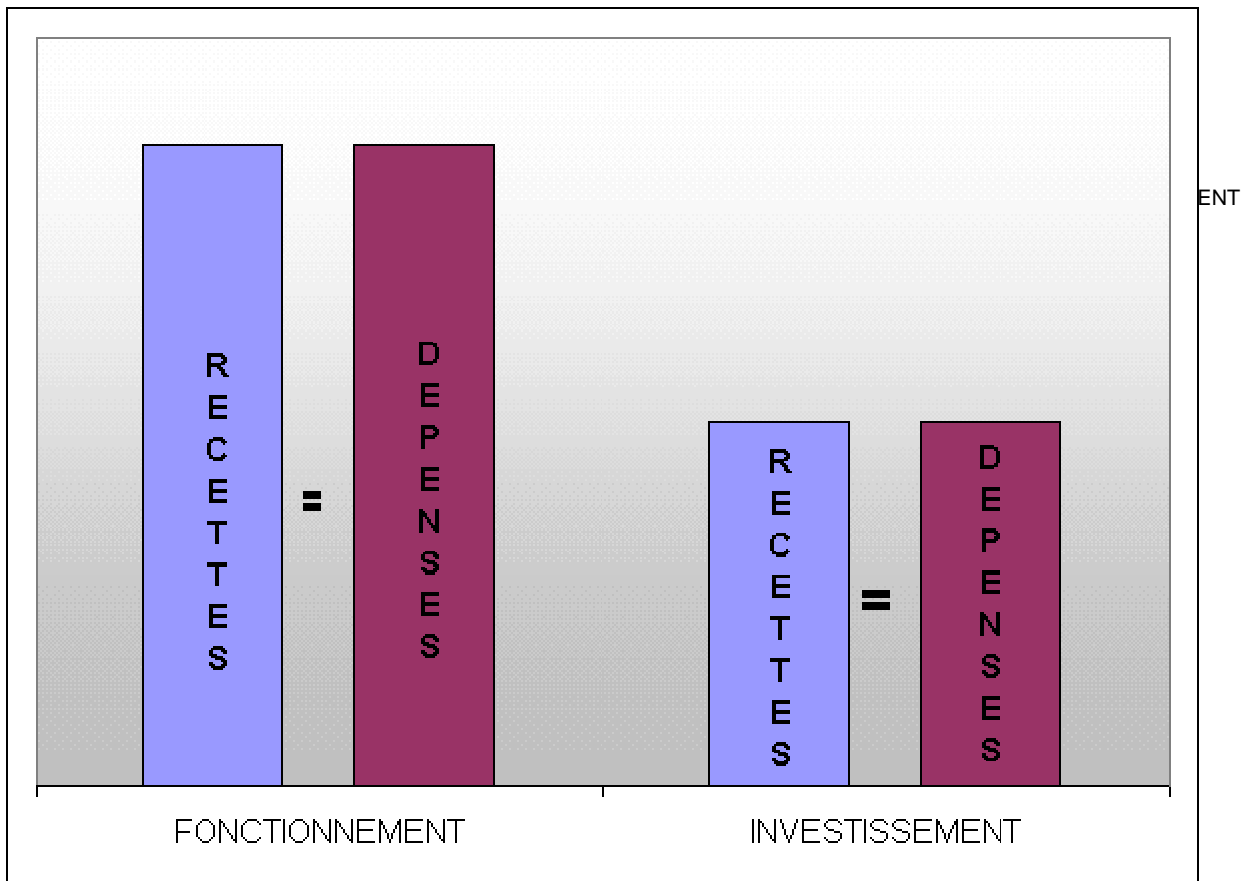
identiques aux dépenses et vous vous souvenez qu'ici la différence entre les recettes et les dépenses c'est l'auto financement. Donc pour une année civile nous nous devons d'avoir toutes les dépenses et toutes les recettes de la collectivité. Deuxièmement en votant le budget primitif nous donnons aux services l'autorisation de crédits budgétaires et ces crédits budgétaires lorsqu'ils sont en dépenses ils sont limitatifs. Si nous votons pour une ligne mille nous n'avons pas le droit de dépasser les mille par contre en recettes vous avez bien compris que si l'on a voté mille et qu'il y a mille trois cent nous avons tout à fait le droit. Ensuite vous vous souvenez deux sections : le fonctionnement c'est le quotidien et ensuite l'investissement c'est le patrimoine de la collectivité. Ensuite au niveau des grandes règles comptables il faut et nous l'avons déjà dit, non on ne la pas encore dit, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et ensuite dans les chapitres il y a des articles. Nous avons également la règle de l'équilibre réel et également les principes, annualité donc sur une année de sincérité et d'unité des comptes tout cela nous amène à une vue d'ensemble c'est ce que je vous présentais à chaque fois pour les autres budgets, les budgets de la Ville pour 2008.

AVRIL 2008

1- INTRODUCTION

1.1- Les règles générales en Comptabilité Publique

Le Budget d'une Commune, c'est :



- Pour l'année civile :

- . Toutes les Dépenses et Recettes de la collectivité
- . Autorisation de crédits

. En dépenses, les crédits sont limitatifs

- Deux Sections = Fonctionnement et Investissement

- . Le quotidien de la collectivité
- . Le patrimoine de la collectivité

- Des Grandes Règles Comptables :

- . Dépenses et Recettes sont classées par chapitres, articles
- . Règle de l' Equilibre Réel
- . Principes : annualité, sincérité, unité

1.2- Vue d'ensemble du Budget Ville 2008

FONCTIONNEMENT

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Crédits de fonctionnement proposés	34 898 005,00	35 343 031,78
+	+	+
Résultat de fonctionnement disponible de fin 2007	445 026,78	
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	35 343 031,78	35 343 031,78

INVESTISSEMENT

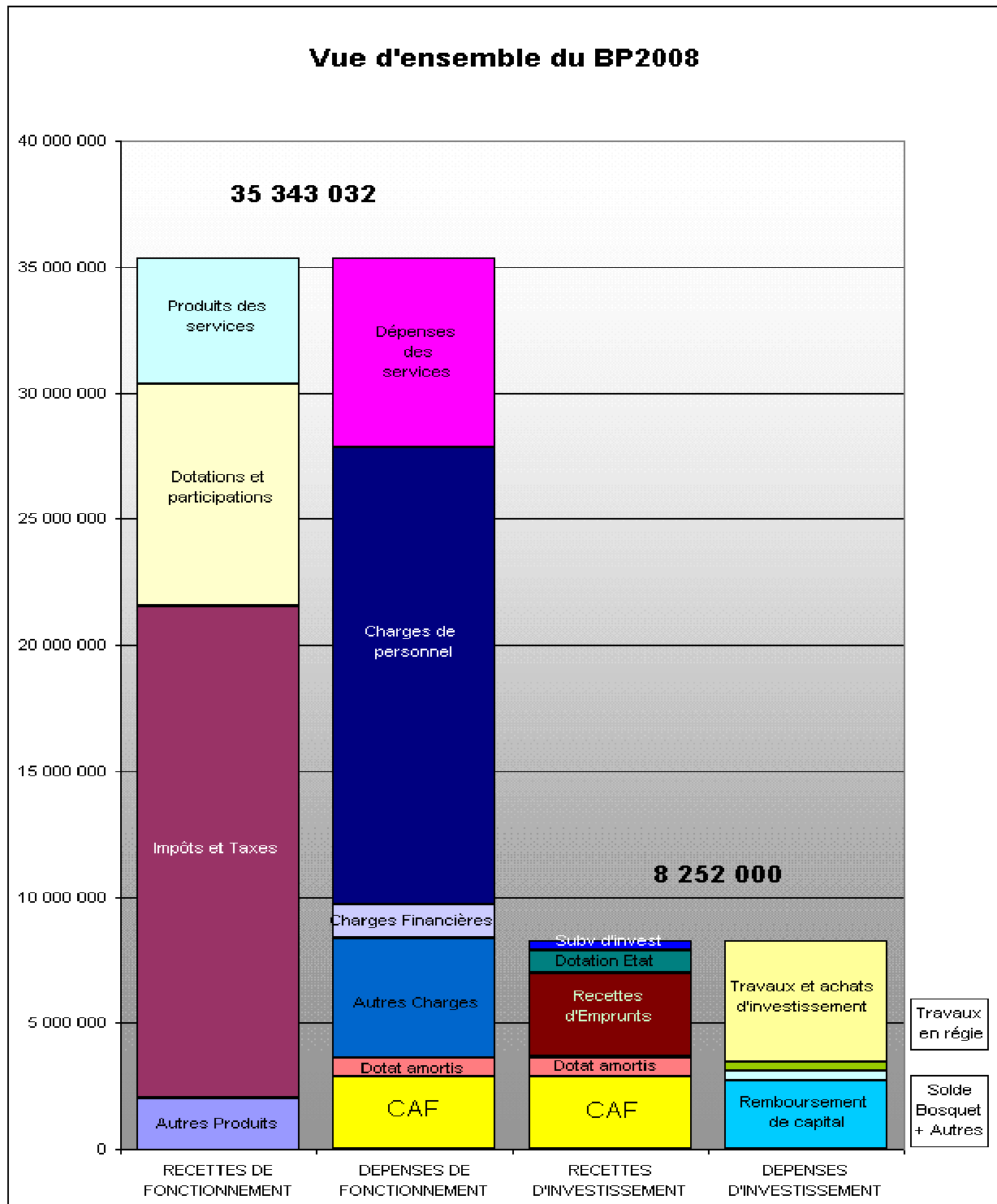
	RECETTES DE INVESTISSEMENT	DEPENSES DE INVESTISSEMENT
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget		8 252 000,00
	10 367 624,40	+
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 115 624,40
+	+	+
Reste à réaliser (R.A.R) de 2007 sur 2008	6 001 343,96	6 001 343,96

=

=

Total de la section d'investissement	16 368 968,36	16 368 968,36
---	---------------	---------------

M. PINTO : Page 5 : section investissement : une précision importante, vous vous souvenez qu'il y avait 6 000 000 € qui viennent de l'année dernière nous avons nous réellement pour cette année 2008, 8 000 000 € d'investissement. Le reste en soit les jeux d'écritures pour 2 115 000 que nous avons fait apparaître ou alors c'est le report de l'année 2007 sur l'année 2008.



* Autofinancement = Dotat amort + CAF - Trvx Régie

* Autofinancement + Dotat amort + CAF – Trvx Régie

Nous allons pouvoir le voir d'une manière plus précise tout d'abord pour les recettes, vous vous souvenez tout d'abord les recettes, ce sont les impôts ensuite les dotations de l'Etat au sens large des collectivités, les produits, les services et un divers autres produits. A côté de ces recettes nous avons les dépenses 60% de charges incompressibles, c'est tout d'abord les charges de personnel ensuite les charges financières. Nous rajoutons ensuite les dépenses courantes des services (le violet) et enfin autres charges et le reste c'est donc l'auto financement de la commune et nous passons dans la section investissement, auto financement vous le voyez en jaune, ensuite nous rajoutons les recettes d'emprunt et les subventions ce qui nous permet un ou tout juste pour l'auto financement de rembourser nos dettes et vous comprenez pourquoi le ratio moyen de la Ville d'endettement n'a pas de sens pour notre Ville car nous avons du mal à chaque fois à pouvoir rembourser, quelque soit le ratio et ensuite il y a tous les travaux mis en place par la Ville et là nous allons voir un peu plus dans le détail tous ce que je viens de vous dire là par des grands blocs.

2- SECTION FONCTIONNEMENT

2.1- Recettes de Fonctionnement

Produits des services		4 986 400	
-dont stationnement (70321)			635 000
-dont cantines, centre de loisirs, culturel (706)			2 443 400
-dont facturat personnel CCAS (70841)			230 500
-rembt frais redevables (70878)			1 325 500
Impôts et taxes		19 521 625	
-dont impôts des montois (7311)	(Taxe d'habitation, taxe Foncière et taxe Foncière Bâti)		11 851 670
-dont attribution de la CAM (7321)	(Gelée depuis 5 ans)		6 371 000
-dont taxe d'électricité et droits de mutation (735/736)			1 244 000
Dotations	(Qui stagnent)	8 785 980	
-dont DGF (7411)			6 533 756
-dont DSU (74123)			741 764
-dont allocations compensatrices (7483)			864 534
Autres produits		2 049 027	
-dont loyers immeubles (752)			722 000
-dont sponsoring (758)			25 000

-dont report N-1 (R 002 = excédent disponible de fin 2007)
 -dont travaux en régie (042)

445 027
 350 000

TOTAL	35 343 032
--------------	-------------------

	CA 2007	BP 2008	Evolution BP2008/CA2007
Produits des services	4 002 108	4 986 400	24,59%
Impôts et taxes	19 228 194	19 521 625	1,53%
Dotations	8 918 334	8 785 980	-1,48%
Autres produits	2 178 671	2 049 027	-5,95%
TOTAL	34 327 307	35 343 032	2,96%

2.2- Dépenses de Fonctionnement

Dépenses des services

7 507 314

-dont Eau, Gaz et fournitures énergie (6061)
 -dont alimentation (60623)
 -dont fournitures des services (60628/6063)
 -dont assurances (616)
 -dont frais d'entretien et de maintenance (615)
 -dont prestations services extérieures (62/63)

1 520 844
 1 363 650
 965 720
 240 530
 722 700
 1 496 720

Charges de personnel

18 125 000

Charges financières

1 350 000

-dont intérêts des emprunts (6611)

1 335 000

Autres charges

4 740 718

-dont indemnités des élus (6531)
 -dont SDIS (6553)
 -dont CCAS (657362)
 -dont subventions aux associations (6574)
 -dont subvention aux budgets annexes (67441)

184 000
 1 165 000
 600 000
 1 260 471
 460 000

Dotations aux amortissements

720 000

CAF (capacité d'auto financement)

2 900 000

TOTAL	35 343 032
-------	------------

	CA 2007	BP 2008	Evolution BP2008/CA2007
Dépenses des services	7 352 656	7 507 314	2,10%
Charges de personnel	17 639 434	18 125 000	2,75%
Charges financières	1 181 964	1 350 000	14,22%
Autres charges	4 644 883	4 740 718	2,06%
Dotations amortis	947 719	720 000	-24,03%
CAF	2 115 624	2 900 000	37,08%
Report Résultat N+1	445 027		
TOTAL	34 327 307	35 343 032	2,96%

M PINTO : CAF : c'est avec cet excédent, vous vous rappelez c'était la partie jaune dans le graphique de tout à l'heure que nous allons payer le capital de la dette, le trou de remboursement du capital.

3- SECTION INVESTISSEMENT

3.1- RESTES A REALISER

RECETTES (report de 2007 sur 2008)

- dont Recettes d'emprunts
- dont Subventions

6 001 343,96

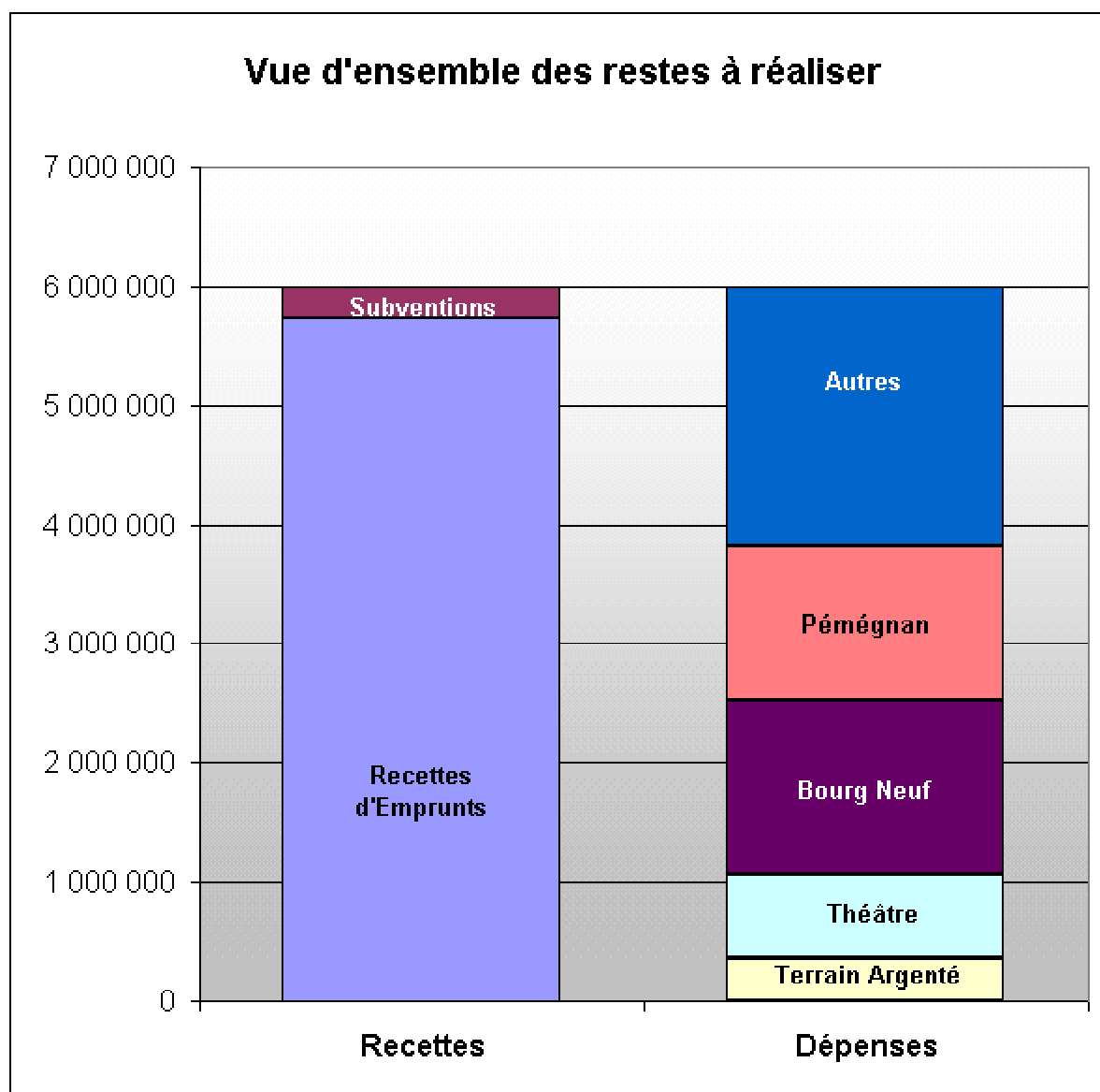
5 730 340
271 004

DEPENSES

- dont Aménagement Terrain de Sport Argenté
- dont Accessibilité Théâtre
- dont Groupe Scolaire Bourg Neuf
- dont Aménagement Pemegnan

6 001 343,96

362 000
699 714
1 459 000
1 296 538



M PINTO : 3-1 "RECETTES" : 6 001 343,96 c'est la fin de l'aménagement du terrain de l'Argenté ; la fin également des travaux au théâtre ; également la fin des travaux au groupe scolaire du Bourg-neuf et vous vous souvenez pour l'essentiel tous nos travaux sont financés par l'emprunt. Vous voyez que sur six million il y a 5.7 million d'emprunt.

3.2- Les Crédits d'Investissement Recettes et Dépenses 2008

Recettes d'investissement

RECETTES D'EQUIPEMENT

- dont Subvention d'Investissement Ecole Bourg Neuf
- dont Amendes de Police
- dont Recettes d'Emprunts

3 685 000

80 000
300 000
3 300 000

RECETTES FINANCIERES

- dont FCTVA
- dont Taxe Local d'Equipeement
- dont Excédents de fonctionnement capitalisés 2007

3 062 624

670 000
220 000
2 115 624

AUTOFINANCEMENT

- dont Dotations aux amortissements
- dont Virement de la section Fonctionnement 2008

3 620 000

720 000
2 900 000

10 367 624

Besoin de Financement Fin 2007

2 115 624

Dépenses d'investissement au BP 2008

8 252 000

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2008

- Dépenses d'Equipeement
- Travaux en Régie

5 150 000

4 800 000
350 000

DEPENSES FINANCIERES

- dont Remboursement d'Emprunts
- dont Solde Caserne Bosquet

3 102 000

2 722 000
305 000

10 367 624

3.3- Détail du programme d'investissement 2008

DEPENSES D'EQUIPEMENT

4 800 000

Service Bâtiments

825 000

-Conformité	210 000
-Ecoles et Logements	210 000
-Sports	140 000
-Logements	30 000
-Conformité Théâtre Scène + loges + Avenants Régularisation	235 000

Service Urbanisme Voirie

520 000

-Programme Réfection Trottoirs confié à CAM	100 000
-Programme Eclairage Public confié à SYDEC	80 000
-Programmes de Travaux confiés à CAM suite op Ville	100 000
-Programmes divers Voirie du Service	150 000
-Urbanisme et divers achats (dont préemption)	50 000
-Crédits divers : matériels	3 000
-Mobilier	7 000
-Divers Cimetières	30 000

Parc Technique Municipal

310 000

-Programme Mobilier Urbain tous services	80 000
-Crédit annuel Véhicules tous services	100 000
-Matériel Sono	5 000
-Matériels équipés et divers	105 000
-Containers enterrés et divers	20 000

Espaces Verts

230 000

-Matériels Equipés	50 000
-Crédits spécifiques tondeuses, tracteurs...	30 000
-Cheptel	5 000
-Divers	145 000

Divers Services

250 000

OPERATIONS SPECIFIQUES

2 665 000

-ANRU	1 800 000
-Travaux Enveloppe Quartiers	150 000
-Autres opérations	700 000
-Imprévus	15 000

TRAVAUX EN REGIE

350 000

-Service Espaces Verts : Travaux divers

-Service Parc Technique Municipal : Ecoles, Bâtiments, Domaine Public ...

M. PINTO : Dans le document que vous avez et que je n'ai pas présenté vous avez également la synthèse de la dette de la Ville et également la synthèse des subventions.

M. LAGRAVE : D'abord, je voudrais savoir Madame le Maire, c'est une proposition que nous faisons pour l'année prochaine si il était possible dans le cadre du budget d'avoir l'ensemble des réalisations prévues, je m'explique. Aujourd'hui nous avons eu des chiffres bruts, mais je crois que c'est pour tout le monde comme ça, il faut rentrer à l'intérieur pour savoir de quoi il s'agit mais on se pose et les uns et les autres des questions et c'est bien normal et c'est la raison pour laquelle les uns et les autres on va vous interroger sur un certain nombre de choses. La suggestion que je fais, si jamais c'est possible, parce que je sais que ça se passe dans beaucoup de collectivités, est-ce qu'il ne serait pas possible qu'il y ait des rapports je dirais d'ordre généraux par service de manière à ce qu'on puisse savoir qu'elles sont les propositions qui sont faites par la majorité dans le cadre de ces lignes budgétaires et qu'à l'arrivée ça donne des chiffres comme ils sont aujourd'hui, mais que par grand service, après c'est à voir dans le cadre de l'organisation par grand service qu'on sache où on va à l'instar de ce qu'il se fait dans quelques collectivités parce que sinon je pense que sais un peu aride pour tout le monde d'avoir une discussion uniquement sur les chiffres. Je crois que c'est plus raisonnable et plus intéressant pour tout le monde d'avoir une discussion sur l'opportunité de telle ou telle réalisation plutôt que tel ou tel chiffre. C'est la raison pour laquelle, là n'ayant pas tout ça, on va évidemment vous posez des questions. On n'a pas eu la Commission des Finances faute de temps non plus, donc on va essayer d'éclaircir un certain nombre de choses avec vous, en tous cas moi ce que je souhaitais savoir c'est si il était possible soit dans le budget soit dans les délibérations municipales à venir d'avoir une présentation différente, voilà pour commencer.

M. PINTO : Tout d'abord sur la Commission des Finances, je vous rappelle que je vous l'avais proposé mais effectivement au niveau du temps c'était difficile vous avez refusé mais je comprends il y avait deux jours à peine pour pouvoir le faire.

M. LAGRAVE : Excusez-moi, vous nous l'avez proposé une heure avant le Conseil Municipal, il s'avère que nous ne l'avons pas refusé. On n'avait ni le temps ni vous ni nous, voilà.

M. PINTO : Nous oui, mais c'était trop court, ensuite ce que vous demandez c'est que l'on puisse flécher le montant à l'intérieur des enveloppes c'est bien ça ? Par exemple si je dis sport cent quarante mille, que vous puissiez dire cent quarante mille ça veut dire quoi à l'intérieur, c'est bien ça ?

M. LAGRAVE : Exactement.

M. PINTO : Lorsque l'on prépare un budget avec quatre mois toutes ces opérations sont fléchées. Là, en trois semaines on a juste créé des enveloppes ensuite charge

aux adjoints avec les responsables de services liés à la majorité de pouvoir flécher à l'intérieur de ces enveloppes les opérations qui vont être faites, c'est bien pour ça que j'ai parlé à chaque fois d'enveloppe et c'est bien pour ça que j'ai parlé de ligne de crédits budgétaires ensuite les choix n'ont pas encore été fait vous comprenez très bien qu'en l'espace de trois semaines on ne pouvait pas tout faire. Par contre, par la suite avec quatre mois pour préparer les budgets bien entendu que les enveloppes seront bâties en fonction des choix politiques de ce qui va être investi ou en fonctionnement. Et l'idée ensuite pour aller un peu plus loin c'est non seulement de le présenter au Conseil Municipal mais c'est également de le présenter aux habitants vers le mois de novembre, on présente les grandes lignes fléchées cette fois-ci de notre programme.

Mme le Maire : Cette réponse vous convient ?

M. LAGRAVE : On verra la présentation la prochaine fois.

M. PINTO : Et maintenant il faut juste suivre les délibérations modificatives qui vont elles, flécher les montants à l'intérieur des enveloppes jusqu'à la fin de l'année 2008.

Mme le Maire : Bien avez-vous des questions, des commentaires ?

M. BACHE : Comme vous l'a demandé notre collègue Renaud LAGRAVE quelques explications et en même temps quelques interrogations et quelques commentaires. Un, concernant l'enveloppe budgétaire consacrée au personnel, je ne suis pas fort en mathématiques mais j'ai vu une augmentation prévue de 0.98%. Cette faible progression m'interroge dans le sens où il y a difficulté à faire rentrer à l'intérieur le GVT (glissement vieillesse technicité) à prendre en compte ensuite il y aura difficulté à faire rentrer l'enveloppe consacrée au régime indemnitaire qui offre la possibilité aux collectivités locales de proposer aux organisations syndicales en terme du CTP un régime indemnitaire à répartir en fonction des agents dans le cadre de diverses catégories ensuite je m'interroge sur, même si ce n'est pas contenu dans le projet de budget, sur les 35 heures et leur devenir au niveau de la collectivité puisque vous en parliez lors des orientations budgétaires, de dépenses incompressibles. Je m'interroge sur les remplacements des gens qui vont partir à la retraite en même temps comment répond t-on au besoin qui s'exprime dans les services du manque de personnel. Je pense notamment pour y avoir travaillé donc je peux tout à fait en parler librement même si ça fait déjà quelques années, on vieillit les uns et les autres notamment au service des jardins. Ensuite j'ai deux explications à vous demander, une qui concerne un écrit à la page 10, « réduire les dépenses incompressibles » sur ce sujet je n'ai pas trouvé réponse à ma question comment peut-on réduire une dépense incompressible si ce n'est qu'à la supprimer, vous nous parlez de diminution à l'article 60623, « fourniture alimentation non stocké » une enveloppe qui passe de un million quatre cent quarante trois mille trois cent cinquante à un million trois cent soixante trois mille six cent cinquante c'est peut être le désabonnement au journal de l'humanité, pardon au journal l'équipe, ensuite toujours page 10 sur les études et recherches on passe de trois mille à mille cinq cent euros à la page 14, alors je m'excuse j'y ai consacré une partie de mon week-end à bucher les chiffres mais c'est vrai que lorsque l'on n'est pas comptable c'est un peu compliqué mais ça doit faire également parti de nos objectifs de réduction de dépenses incompressibles sur les

atténuations de charges on passe de cinq cent onze mille huit cent euros à quatre cent cinq mille. Voilà ces quelques explications, remarques et interrogations que je souhaitais vous faire et je reviendrai dans le débat puisque vous nous aviez informé d'une interrogation que vous aviez Madame le Maire et je vous poserai une question avant le vote du budget concernant vos propos lors des orientations budgétaires sur un dossier qui nous tient particulièrement à cœur, voilà ce que je souhaitais vous dire concernant un peu les dépenses de fonctionnement et mes collègues vous ferons également d'autres remarques concernant votre proposition de budget qui ne me satisfait pas du tout je dois le dire pour les raisons que je viens d'évoquer.

Mme le Maire : Bien, je m'en doutais un peu, par contre vous avez dit lors des orientations budgétaires que le fait de ne pas augmenter les taux d'impositions vous satisfaisait. Donc tout n'est pas à jeter si je comprends bien pour vous. Bon vous avez toujours des questions légitimes sur le personnel, que va-t-il devenir, bon, je crois que nous avons montré et démontré dans ce budget que nous avons à cœur de conserver la même ligne budgétaire pour le personnel municipal c'est quand même une chose forte je pense, le devenir des 35 heures, et bien écoutez que voulez vous que deviennent les 35 heures dans la municipalité de Mont-de-Marsan ? Pensez-vous que nous ayons la moindre intention ou le moindre levier pour faire bouger les choses ? Bon, je pense que tout ça sont des questions politiques partisans qui bien sûr n'ont pas du tout de sens ici, le remplacement des gens qui partent à la retraite et bien ils se feront en fonction des nécessités. Vous dites que tous les services manquent de personnel, nous sommes effectivement en train d'étudier à l'heure actuelle les services, la composition des services, il y a effectivement des services qui manquent de personnel et je pense qu'il y a des services où il ne manque pas de personnel et je pense qu'il y a des services où il y a un peu trop de personnel et que tout ça nécessite des ajustements ; nécessite peut être des restructurations que nous ferons tranquillement avec les personnes concernées et que nous arriverons ainsi à avoir un meilleur équilibre. Donc à l'heure actuelle nous n'avons aucun objectif d'une quelconque politique drastique vis à vis du personnel municipal et je veux en cela vous en rassurer. Je voudrais donner pour les choses plus techniques la parole à Jean-Pierre PINTO.

M.PINTO : Alors tout d'abord une précision, les dépenses incompressibles, charges de personnel, charges financières, là vous étiez au chapitre onze « charges à caractère générale » ça ne rentre pas dans les charges incompressibles c'est pour ça que je n'ai pas compris votre question. Deuxièmement votre question c'était de dire pourquoi les dépenses alimentaires ont diminuées, c'est bien ça, elles sont passées d'un million quatre, pour aller vite, à un million trois. Réponse, ce chiffre a été remonté par les services en tenant compte j'allais dire des ventes du secteur et vous savez parce que c'était l'année dernière que nous avons perdu du moins que la cantine municipale a perdu le Collège Jean Rostand, que nous fournissions, voilà donc nous avons perdu ce Collège Jean Rostand donc effectivement avec un nombre d'élèves assez conséquent ce qui fait qu'ensuite bien entendu nous n'allons pas continuer à acheter autant de denrées alimentaires alors que nous avons malheureusement moins de bouches à nourrir. Par contre ça nous permet de dire que notre objectif assez rapidement, c'est de pouvoir à nouveau reconquérir ce marché.

M. LAGRAVE : Ce que vous dites, on le comprend très bien mais de l'autre côté en recette vous avez une augmentation justement du nombre de gens à la cantine donc c'est contradictoire.

M.PINTO : Non, on n'a pas d'augmentation de gens c'est tout simplement l'augmentation des tarifs.

M. LAGRAVE : Vous avez augmentez les tarifs des cantines ?

M.PINTO : C'est l'ensemble de l'alimentaire, ce n'est pas que les cantines.

M. LAGRAVE : Je vous parle des recettes Monsieur PINTO.

M.PINTO : Oui, en recette vous avez une augmentation et je rappelle que les recettes ce n'est pas que les cantines scolaires.

M. LAGRAVE : D'accord, très bien.

M.PINTO : Et on souhaite développer.

Mme ROSE : Donc vous pouvez nous garantir que le prix du ticket de la cantine en milieu scolaire n'augmentera pas ? Oui ou non ?

M.PINTO : Le tarif à déjà été voté pour mémoire pour l'année 2008.

Mme ROSE : Est-ce que vous comptez augmenter le prix du tarif ?

M.PINTO : Le tarif pour 2008 est déjà fixé.

Mme ROSE : Mais vous ne comptez pas l'augmenter en cour de route?

Mme le Maire : Je crois qu'il est fixé. Tous les tarifs ont été fixé pour l'année 2008 depuis décembre 2007 et nous nous tiendrons aux tarifs qui ont été votés en décembre 2007.

M.PINTO : Rassurez-moi, vous étiez bien sur une liste qui a bien fait voter des délibérations en fin 2007 et vous avez suivi ces délibérations ?

M. LAGRAVE : Qu'est ce que ça veut dire, vous avez suivi ces délibérations, Monsieur PINTO, qu'est ce que vous voulez dire par là ? On n'assistait pas au conseil municipal.

M.PINTO : Vous étiez informés tout de même.

M. LAGRAVE : Informés des tarifs de la cantine, oui, en tant qu'utilisateur de la cantine, je paye, effectivement le prix de la cantine mais je n'étais pas là le jour où il y a eu une délibération du conseil municipal, Monsieur PINTO, je m'en excuse.

M.PINTO : Nous non plus, ...

M. LAGRAVE : Vous avez accès à plus d'informations que nous, quand même !

Mme ROSE : Excusez-nous quand même de vous demandez si le prix du ticket de la cantine va augmenter, ça me semble tout à fait légitime.

Mme le Maire : Le prix du ticket de la cantine restera fixé à ce qui à été décidé en décembre 2007, merci. Bon, pouvons-nous passer à autre chose s'il vous plaît ? Est-ce que vous avez d'autres commentaires ou est-ce que nous passons au vote du budget ?

Mme ROSE : J'aimerais vous poser une question entre autres sur la ligne 231214-sept cent mille euros, je suppose donc que c'est ce qui correspond aux berges et au stade Guy Boniface. Est-ce que vous pouvez nous dire combien pour les berges et combien pour le stade s'il vous plaît.

Mme le Maire : Vous parlez de la ligne sept cent mille euros qui n'est pas fléchée.

Mme ROSE : Tout à fait, apparemment...

Mme le Maire : Je ne peux rien vous dire du tout, je n'ai aucun détail, excusez-moi en trois semaines de ne pas avoir eu de détail pour l'aménagement des Berges et pour la somme que peuvent représenter les travaux d'aménagement et de remise aux normes des vestiaires du Stade Guy Boniface. Je souhaiterais vous dire qu'il se peut que ce projet rentre dans cette ligne, c'est une ligne qui n'est pas fléchée donc je conviens avec vous que vous n'étiez pas là en décembre 2007 pour entendre les délibérations mais nous n'étions pas là non plus pour préparer les dossiers donc je vous remercie de nous laisser un petit peu de temps mais n'ayez crainte vous serez informée très régulièrement.

Mme ROSE : Ensuite je voudrais revenir sur le point 231314 au sujet du théâtre de 135 000 euros, est-ce que ça correspond à la troisième tranche c'est à dire en ce qui concerne les travaux sur la scène ?

Mme le Maire : Oui.

Mme ROSE : Merci.

Mme PEGUY : J'aurais juste voulu attirer votre attention comme la mienne été attirée pour ce qui concerne les écoles donc j'ai noté une réduction sensible du budget attribué aux écoles tant en ce qui concerne la rénovation et l'entretien des locaux que se soit dans le chapitre fonctionnement investissement et d'autre part pour les fournitures scolaires la baisse est sensible l'entretien des locaux est de 100 000 mille euros. Voilà j'aurais voulu vous interroger là-dessus. Je sais que le tour des écoles à été fait au mois de février comme chaque année par l'équipe précédente pour faire l'état des lieux avec les directeurs et directrices d'écoles et à chaque année sont prévus un certain nombre de travaux qui concernent ce qui regarde l'usure normale des bâtiments communaux et je suis un tout petit peu inquiète puisque c'était déjà juste et on n'obtenait pas forcément ce que l'on jugeait nécessaire école par école et donc avec une baisse sensible je me demande comment ces travaux vont être maintenus de façon satisfaisante.

Mme le Maire : Alors, les chiffres que vous avez là, ce sont des propositions qui nous ont été faites par les services, Eliane DARTEYRON pourra confirmer, ce sont donc des propositions de travaux qui nous ont été remontés par les services. Pour ce qui concerne les écoles, il y a actuellement des travaux qui sont en train de se terminer au niveau de l'école du Bourg-Neuf et les travaux d'entretien dont vous parlez qui ont été prévus par les services seront réalisés. Pour la suite et les années à venir nous avons en projet de faire un véritable plan pluriannuel de toutes les restructurations nécessaires sur toutes les écoles et de partir dans quelque chose de vraiment planifié sur la durée du mandat afin que nous ayons effectivement une approche beaucoup plus ciblée, pour nous beaucoup plus facile à suivre, pour nous élus mais également pour les enseignants qui ont besoin d'avoir des repères et les parents aussi. Des repères dans le temps pour savoir quand l'école, par exemple l'école Saint Médard va être refaite parce qu'elle en a bien besoin, quand les groupes scolaires comme celui-ci vont être améliorés.

Mme PEGUY : Excusez-moi. Cela dit, cela fonctionnait un peu comme ça déjà. Vous savez on nous annonçait ce qui allait être fait pour chacune des écoles autant au niveau des grands travaux comme Bourg-Neuf ou Saint Médard à venir peut être, que des travaux plus minimes. Il y avait un plan quand même déjà, c'était pas du n'importe quoi il faudrait pas que les gens croient que c'était du n'importe quoi, on était quand même informé et c'était suite à ces visites dans les écoles que l'équipe prenait en note les besoins et établissait ensemble avec les autres écoles aussi la réalisation des travaux.

Mme le Maire : Ca se poursuivra dans le même esprit sachant que nous avons en plus, je vais rencontrer tous les directeurs d'écoles demain soir ici déjà pour faire un premier pas et puis nous aurons bien entendu la même attitude vis à vis des écoles et nous sommes très attachés bien sûr à ce que nos enfants évoluent tous dans des écoles agréables et surtout adaptées pour eux et pour les enseignants. Donc, ce sera une de nos priorités.

M. PINTO : Par contre juste une précision Madame le Maire, à ma connaissance il n'y avait plan de plan d'investissement sur cinq ans pour toutes les écoles c'était à l'année où on était informé mais pas sur une perspective à moyen terme. C'est ce dont parlait Madame le Maire.

Mme PEGUY : Ecoutez, je ne peux parler que de mon école je n'avais pas de charge municipale avant, il y a eu de gros travaux réalisés sur l'école à laquelle j'appartiens et les plans d'investissements étaient fait école par école et sur la durée du mandat quand même. C'était juste pour mettre les choses au clair.

Mme le Maire : D'autres questions ? D'autres interventions ?

M. ELBAKKALI : Bonsoir à tous, moi j'ai quelques interrogations sur le budget aménagement des bâtiments communaux. Notamment il y a les bâtiments sportifs, les installations à Barbe d'Or notamment basket et judo qui ont besoin d'une réfection complète notamment au niveau sécurité et accessibilité et les installations du Beillet et de la salle Sarraute également. On a le même besoin réglementaire, alors la précédente municipalité avait prévue 450 000 euros pour Barbe d'Or et 150 000 euros pour la salle Sarraute et le Beillet , je ne pense pas encore que se soit

dans le même budget 500 000 euros non fléché ça ferait beaucoup car maintenant on parle beaucoup de sécurité d'accessibilité. On ne peut pas renvoyer ça à l'année prochaine ou dans deux ans et une question annexe, je constate que les subventions pour les gros clubs de sport Montois sont identiques à l'année dernière mais il y a une subvention exceptionnelle de 10 000 euros pour Rugby Association, c'est une question personnelle, comme je ne connais pas, c'est quoi c'est 10 000 euros pour Rugby Association.

Mme le Maire : C'était un déficit de l'Association du Rugby et il avait été promis antérieurement par la municipalité antérieure de combler ce déficit de 10 000 euros de l'association donc nous avons tenu cet engagement.

M. ELBAKKALI : Juste une petite chose je suis un peu tatillon c'est Monsieur PINTO qui a utilisé certains mots qui ne me plaisent pas trop. Il a dit, fini les arrangements on va passer dans la légalité qu'est ce que ça veut dire ? Ca veut dire qu'avant c'était illégal, moi je sais à peu près ce qu'est un arrangement, j'ai un voisin qui a une camionnette, moi j'ai une remorque et on se les prête de temps en temps, ça c'est un arrangement tout le monde est gagnant, après quand on passe dans l'illégalité c'est plus flou ou alors il y a des fautes que quelqu'un a commis donc soit vous dites ce que c'est et il faut aller jusqu'au bout soit vous dites je les comprends et on va passer, arrangement et légalité je ne sais pas ce que c'est.

M. PINTO : Je vais répondre sur les arrangements de suite. Les arrangements c'est tout simplement un texte de loi ou des textes de loi et qu'il faut se conformer à ces textes de loi lorsque l'on passe à côté de ces textes de loi ce sont des arrangements. Alors vous me dites moi j'ai une camionnette, il a une remorque, on se met ensemble mais le jour où vous avez un accident qui est responsable ? Et lorsque c'est la mairie qui en a la responsabilité ce sont des dommages demandés à la mairie et là ça se chiffre à des milliers d'euros voir même plus certaines fois alors exemple d'arrangement je peux vous en donner malheureusement c'est tout simplement par exemple je prête gratuitement un véhicule de la Ville à une personne un week-end, cette personne à un accident avec la voiture de la Ville qui est responsable ? Madame le Maire. Il n'y a pas d'assurance sur le véhicule pour une tierce personne que fait-on ? La voiture en plus percute un piéton, le piéton décède qui est responsable ? Ca se chiffre à combien ? Malheureusement vous le savez aussi bien que moi nous sommes dans un système de plus en plus tatillon et donc on demande à chaque fois des responsables et on va jusqu'au bout et donc là effectivement il ne peut pas y avoir d'arrangement parce que nous pouvons être mis en défaut et donc il faut tout simplement suivre la loi il y a une délibération qui l'autorise il y a éventuellement des tarifs qui l'autorise très bien si ça n'existe pas on ne le fait pas et en plus on le fait comment ? Pourquoi je le fais à Albert et pas à Antoine ? Pourquoi ? Par exemple. Si il y a une règle qui s'applique à tous, tout le monde est au courant de cette règle et tout le monde peut la demander voilà ce que je voulais dire par arrangement.

M. ELBAKKALI : Je suis tout à fait satisfait de ces réponses et je vous suis pleinement.

M. TORTIGUE : Je vais vous répondre là sur l'interrogation du point de vu financement du budget sport, vous avez évoqué deux questions. Le problème de

sécurité et d'investissement en parlant de la salle Barbe d'or de 450 000 euros. Vous avez pu voir dans le budget qu'il y avait une somme allouée de 140 000/145 000 euros pour des travaux divers dans les différentes installations sportives le côté sécurité pour la salle Barbe d'Or c'est dans cette somme là que ces travaux de sécurité seront fait. Je vous rappelle que ça fait quatre ans qu'ils n'ont jamais été fait ces travaux de sécurité, ça fait quatre ans que la commission de sécurité donne un avis défavorable ça fait quatre ans que l'ancienne municipalité répondait tous les ans on va les faire. J'ai vu le Président de la section Basket. Il évalue a peu près à 15 000 euros donc côté sécurité, nous cette année ils auront l'avis favorable de la Commission Sécurité pour la salle Barbe d'or Basket, ça fait quatre ans qu'ils ne l'avaient pas. Deuxièmement, je vais vous répondre pour les 450 000 euros du basket, c'est vrai que nous les gelons pour deux raisons, la première rien n'est fait deuxièmement ce sont des travaux qui dureront minimum six, sept, voir huit mois. Donc il faut prévoir une organisation de l'année suivant une organisation sportive. Où le basket va-t-il jouer ? A Sarraute ou l'Espace Mitterrand ? Donc il faut voir les calendriers avec la section féminine, il faut voir les calendriers avec la saison culturelle, des contrats sont déjà passés pour des spectacles donc comprenez que démarrer cette rénovation de cette salle Barbe d'Or à partir de maintenant ce n'est pas possible. Donc on attend lundi prochain et ensuite à notre philosophie nous l'avons déclaré lors de la campagne électorale, nous voulons créer un grand complexe sportif reliant le cite de Barbe d'Or avec Basket, Dojo, stade municipale, Athlétisme, Haltérophilie et de l'autre côté le cite pleine des jeux avec le tir, le tennis, les prix de Marsan ce qu'on appelle la pleine des jeux et nous avons une philosophie que nous ne démarrerons des travaux que quand tout l'ensemble sera prévu. C'est-à-dire que nous n'allons pas décider, allez on rénove le Basket et dans le même temps on va faire ceci. Non, on va faire un grand plan de réalisation pour ce grand complexe avec les cabinets d'Urbanisme qui peuvent être inclus dès le début de l'étude dans cette fameuse enveloppe de 700 000 euros et à partir de là en accord avec tous les présidents de sections nous allons établir un programme de réalisation de ce grand complexe sportif, c'est pour ça je ne sais pas si je me fais bien comprendre nous ne voulons pas du coup par coup, un coup le Basket, un coup ceci. Non ça va être un grand ensemble. Voilà pourquoi dans un premier temps dans la réalisation de ce complexe d'un côté technique il était impossible d'envisager une réalisation de la rénovation de la Salle Barbe d'Or du fait qu'il faut prévoir la saison culturelle et l'organisation sportive sur l'année suivante.

M. LAGRAVE : Moi j'ai un certain nombre d'interrogations, la première c'est que je vais donner les chiffres pour que tout le monde comprenne bien, dans le précédent budget dans le compte administratif que nous avons voté pour ce qui concerne toutes les études, j'ai bien compris qu'il y en avait une qui était éventuellement prévue, il y avait donc un budget avoisinant les 500 000 euros aujourd'hui on nous propose 23 000 euros, le précédent budget avait prévu, j'arrondis à peu près et à réalisé une bonne partie 800 000 euros de réserve foncière sur la Ville et beaucoup d'ailleurs ont été réalisés, réserve foncière pour celles et ceux qui ne connaissent pas forcément l'urbanisme c'est la Ville qui achète des terrains pour y faire éventuellement des services publics, des stades ou bien d'autres choses et aussi qui évite grâce à ces acquisitions que la spéculation foncière continue sur la Ville. De 800 000 euros nous passons à 50 000 euros. Troisième chose et j'avais posé la question à Monsieur PINTO en Commission des Finances, je lui avais demandé de quoi il s'agissait dans cette enveloppe dite pour les quartiers. Et donc, j'ai compris en

regardant à nouveau le budget, il y avait donc l'année dernière 397 000 euros d'inscrit pour la voirie de Mont-de-Marsan vous l'avez dit tout à l'heure qu'il y a des choses faites directement par la Ville de Mont-de-Marsan comme la voirie qui appartient à la Ville et donc à personne d'autre. Cette année cette enveloppe sera de 150 000 euros c'est-à-dire divisée par deux même plus que ça et donc vous répartissez la partie de la voirie si j'ai bien tous compris sur l'enveloppe de quartier, vous m'avez répondu, je vois enveloppe de quartier 150 000 euros si on divise en deux et on fait l'addition on arrive à peu près à ce qu'il y avait l'année dernière donc c'est divisé et vous m'avez dit en Commission des Finances, « en fait si vous voulez Monsieur LAGRAVE les 150 000 pour les quartiers c'est des travaux de proximité dans les quartiers » c'est-à-dire en gros ce qui se faisait avant à peu près dans les réunions de quartiers, ensuite dans le cadre des recettes cette fois-ci vous avez mis des recettes pour les droits de mutations qui sont grosso modo le montant des réalisés de 2008, or ça n'a échappé à personne qu' à l'heure où nous parlons ces droits de mutations pour toutes les collectivités ne concernent pas que Mont-de-Marsan d'ailleurs, ça concerne toutes les collectivités de France et de Navarre, sont plutôt en stagnation voire, largement en baisse pour certains endroits. Alors moi je ne sais pas comment vous prévoyez comment il va y avoir autant de droits de mutation, j'ai entendu votre réponse l'autre jour vous allez faire venir des nouveaux Montois partout mais en même temps peut-on s'en assurer quand on fait un budget primitif, c'est également ce qui nous inquiète, j'ai une question également car là malheureusement, excusez-nous aussi, nous n'avons pas eu le temps de tout regarder, j'ai vu donc qu'il y avait l'inscription d' 1 800 000 euros pour l'ANRU, qu'est ce que c'est que cette première tranche d' 1 800 000 euros, bon qu'on sache à peu près de quoi nous parlons, voilà.

Mme le Maire : Je vais vous répondre tout de suite pour le projet de rénovation du quartier Nord parce qu'en fait c'est ça le projet ANRU et effectivement il y a un contrat qui a été réalisé entre les différents partenaires au mois de novembre 2007 pour mettre en place ce dossier qui est un dossier fort important, alors ce que je vous propose parce que nous nous, avons un peu aussi découvert la genèse de ce dossier très récemment. Bon moi je connaissais les termes du contrat puisqu'il y a une participation du Conseil Régional et que j'avais vu ce dossier au niveau du Conseil Régional en novembre mais l'aboutissement de ce dossier là, il est surtout intéressant d'en connaître la genèse et d'en connaître aussi les programmations qui sont faites, ce que je vous propose parce que c'est valable un peu pour tous les conseillers municipaux ici présents y compris les conseillers municipaux de la majorité c'est de faire une commission générale de tout le conseil municipal pour justement que chacun soit informé de ce dossier. Que chacun soit informé de la façon dont il a été mis en place dont il a été révisé ensuite secondairement puisqu'il avait été vu trop grand au départ pour l'enveloppe qui pouvait être attribuée à la Ville de Mont-de-Marsan par l'ANRU. Donc il a été révisé à la baisse. Il y a une programmation qui me paraît très intéressante pour le quartier nord pour la réfection du Peyrouat et par contre une programmation qui nous pose des problèmes en terme de réalisations maintenant qui est la programmation qui doit se faire d'ailleurs en premier donc nous aurons besoin d'y travailler tous ensemble. C'est la réalisation de logements neufs qui doivent se faire dès maintenant prioritairement puisqu'ils servent à reloger les personnes dont les logements seront détruit au Peyrouat, réalisation de logements neufs qui ont été prévus à Pémégnan en grande quantité car il y en a cent cinquante qui seront faits à côté de la prison à Pémégnan et qui

politiquement en terme de politique de la Ville et de politique sociale nous posent un problème. Nous craignons de recréer des situations sociales difficiles dans un environnement bien précis dans la Ville alors qu'il me semble que ce type de dossier devrait être traité de façon totalement différente puisque il ne s'agit pas d'essayer d'améliorer les problèmes sociaux d'un quartier pour en créer d'autres dans un autre quartier. Donc si vous voulez on a cette réflexion et cette réflexion j'aimerais l'avoir avec vous parce que je crois qu'elle est importante. Je ne vois pas comment vous pourriez être fondamentalement opposé à ce que je dis et je crois que si nous devons avoir des points d'accord sur ce dossier et si nous pouvons surtout travailler ensemble positivement sur ce dossier important pour Mont-de-Marsan je souhaiterais que nous le fassions et je vous propose donc que nous puissions faire une commission générale avec tous les conseillers municipaux entre nous et avec bien sûr le bureau d'étude, les personnes qui ont montées ce dossier comme ça tout le monde sera parfaitement informé de l'évolution de ce dossier. Est-ce que cette réponse vous convient ?

M. PINTO : Je vais commencer sur les droits de mutations. C'est bien ça. Je crois donc vous nous avez dit que l'année dernière les droits de mutations étaient plus faibles que les droits de mutations estimés pour cette année c'est bien ça ?

M. LAGRAVE : Je vous ai dit que vous aviez inscrit au budget primitif le montant du réalisé 2007, c'est ça ce que je vous ai dit. Ce qui est de mon point de vu puisque l'année dernière il y avait 610 000 euros d'inscrit d'accord, qu'il y en a eu plus effectivement parce que l'année avait été plutôt assez bonne mais qu'à l'heure où je vous parle on est pas dans des conditions similaires c'est le moins que l'on puisse en dire et que toutes les collectivités vous le diront on n'est pas sur ce rythme là. En partant de ce principe là on avait une inscription de 610 000 euros l'année dernière vous inscrivez 817 000 euros alors qu'il y a 800 000 de réalisé vous inscrivez pratiquement à quelques milliers d'euros près le réalisé 2007 ce qui me paraît largement trop optimisme.

M. PINTO : Alors voilà, vous n'étiez certainement pas là lorsque Monsieur BACHE souhaitait que l'on soit très précis jusqu'au centime. Donc le réalisé pour 2007 ce n'est pas près de 800. Au départ budget primitif 610, réalisé 837 mille. Voilà. Et donc pour cette année nous par contre nous estimons....

M. LAGRAVE : Si vous voulez que l'on soit très précis Monsieur PINTO, quand vous parlez par exemple de contrôle de la Ville de Mont-de-Marsan par la Cour des Comptes dites exactement que c'est la Chambre Régionale des Comptes et non pas la Cour des Comptes qui contrôle les collectivités, d'accord ? Si vous voulez que l'on soit très très précis. Excusez moi, l'autre jour aux orientations budgétaires vous avez dit la Cour des Comptes, la Cour des Comptes, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui contrôle les Collectivités Territoriales dont acte sur les chiffres m'enfin bon.....

M. PINTO : Enfin bon, c'est votre demande. Donc je poursuis 837 mille, nous cette année nous avons budgété 814, vingt mille de moins alors vous avez peut être raison, ambitieux, sachant tout de même que radicalement la situation entre 2008 et 2007 n'a pas foncièrement changée et je vous rappelle que l'année dernière nous

avons été très timide en mettant 70 mille et les services ont essayé d'être le plus sincère possible, c'est pas une décision politique, 814 mille sera un chiffre assez proche de la réalité. Voilà. Ensuite vous avez parlé des frais d'études donc qui seraient passés de 500 mille à 23 mille, voilà. Par contre la seule précision qu'il faut apporter c'est que sur les 500 mille il y a des frais d'études pour à peu près 393 mille des frais d'études qui ont été fait dans le cadre de l'ANRU donc cette enveloppe là on l'a retrouve déplacée dans le 1.8 million. Donc les frais d'études en soit, n'ont pas baissés ils ont juste été modifiés, on a une enveloppe ANRU directement donc on l'a placée dans l'enveloppe ANRU. Ensuite on vous l'a dit au départ sur les 700 mille non fléché il y a des frais d'études que nous n'avons pas encore, compte tenu des trois semaines, fléchés, signalés. Donc voilà nous n'avons pas voulu mettre des sommes de manière aléatoires donc ont les a mises en attente dans l'enveloppe des 700 mille. Les réserves Foncières, là par contre...

Mme ROSE : Excusez-moi, comment vous avez pu estimer à 700 mille alors que vous avez rien prévu ? J'entends bien, mais je pense que pour 700 mille vous avez dû réfléchir tant pour les berges, tant pour ceci tant pour cela...car à chaque fois vous y intégrez beaucoup de choses supplémentaires depuis le début du conseil municipal.

M. PINTO : Rappelez-moi des choses supplémentaires, pour être précise, rappelez-moi ?

Mme Rose : Au début c'était les berges, ensuite le stade maintenant c'est des études.

M. PINTO : Vous savez que pour faire les berges il faut faire des frais d'études avant parce que l'on ne va pas commencer les travaux sans frais d'études lorsque l'on parle des travaux des berges ce sont des frais d'études parce que l'on n'a pas les sommes. Ensuite vous avez parlé des réserves foncières, 800 mille on serait passé à 50 mille alors tout simplement parce que les services n'ont pas pour l'instant prévus dans les sommes, d'achat ou de vente potentielle donc on a voulu au départ attendre avant de mettre une somme potentielle en face.

M. LAGRAVE : Mais Monsieur PINTO, j'entends bien ce que vous me dites sur les services, à chaque fois c'est les services mais ici on est bien d'accord que l'on est conseillers municipaux on n'est pas les services donc vous nous faites voter sur des chiffres on est d'accord ? Sur des chiffres qui vont être le budget de la Ville, partant l'état de ce principe là, la question qui est sous-entendue est qu'en actuel des choses vous ne souhaitez pas faire de réserve foncière. C'est ça que je veux mettre en avant parce que si vous souhaitez mettre des réserves foncières j'entends bien que les services ne vous proposent pas l'inscription de tel ou tel détail dont acte mais là où vous aviez une enveloppe de 800 mille euros, c'est pas rien du tout 800 mille euros on est bien d'accord ? Vous mettez 50 mille donc c'est quelque part si vous voulez ne plus faire d'acquisitions foncières sur cette Ville et ne pas lutter contre la spéculation immobilière à partir de là en plus vous dites on a des dossiers, des projets, on a des projets où est ce que vous allez les mettre si vous ne faites pas d'acquisitions de terrains ? Alors ne mettez pas si vous voulez, excusez-moi mais là on est entre élus donc c'est les élus jusqu'à preuve du contraire qui décident quand

même du budget qu'ils vont voter et là il ne s'agit pas de questions techniques, je le dis, ni d'inscriptions techniques il s'agit d'une volonté politique.

M. PINTO : Par contre je voudrais terminer, je voulais aussi vous dire que dans ces réserves foncières il y avait des réserves misent en place c'est pour ça que j'ai dit, technique dans le cadre de l'ANRU que nous nous avons repris dans le cadre 1.8 million. Les achats vous me dites les réserves qui ont été mises en place ce sont également des réserves dans le cadre du quartier nord qui ont été achetées, nous la seule différence c'est elles sont revenues sur la ligne ANRU, 1.8 million.

Mme le Maire : Je crois que ces explications concernant la rénovation du quartier nord vous les aurez quand on aura eu notre réunion ainsi que les financements. Parce que sont financées dans cette enveloppe effectivement des réserves foncières, des achats de terrains, de bâtiments, bon il y a des choses qui sont plus des démolitions plus des reconstructions il y a des choses qui sont plus des frais d'études plus des frais de personnel aussi, il y a des choses qui sont bien individualisés si vous voulez. Donc à l'heure actuelle ce que dit Jean-Pierre est une réalité. Il y a des réserves foncières qui ont été faites dans ce cadre là, par ailleurs je comprends bien ce dont vous voulez parler à propos de réserves foncières et je pense qu'effectivement vous avez raison. La Ville s'engagera très certainement à faire des réserves foncières effectivement dans la mesure de ses limites car la Ville de Mont-de-Marsan vous savez qu'elle n'est pas extensible et qu'on atteint bientôt le seuil potentiel. Mais nous ferons des réserves foncières pour justement, non seulement avoir une action sur le coût mais également avoir une action peut être aussi sur la qualité de ce que nous souhaitons avoir comme type d'infrastructures et de logements en particulier. Et nous pourrons nous aider d'ailleurs de l'établissement public foncier des Landes qui a été initié par le Conseil Général et également abondé par le Conseil Régional et qui permet quand même aux communes qui n'ont pas comme, un peu Mont-de-Marsan parce que nous devons avant dégager des fonds qui ne sont pas disponibles forcément dans un instant T pour l'achat de ces terrains pour pouvoir justement porter ces terrains jusqu'à ce que nous trouvions des opérations importantes à y faire. Donc tout ça nous l'envisagerons, nous l'avons envisagé et nous continuerons bien entendu, nous continuerons, non puisque nous démarrons, nous essayerons d'avoir une politique cohérente t'en terme de politique foncière pour le bien des Montois et puis je crois aussi de la Ville de Mont-de-Marsan où nous pourrons organiser un petit peu, où nous pourrons peser un peu sur l'organisation. Avez-vous d'autres questions ?

M. BACHE : Quelques autres précisions parce que vous nous annoncez tout un tas de choses par rapport à l'ANRU etc...On y mélange les réserves foncières, je reprends vos propos suite à l'interrogation de notre collègue Renaud LAGRAVE vous répondez ainsi. Or si mes informations sont bonnes il y a des délais de démarrage des opérations auxquelles on va être confronté et c'est demain pour faire court donc comment fait-on ? Ensuite vous nous dites logements de qualité etc...pas vouloir recommencer la problématique à laquelle on est confrontée au Peyrouat, en général quartier nord moi je crois que là aussi il faut être prudent c'est pas quand même le Bronx le quartier du Peyrouat et le quartier nord, je crois qu'il faut que l'on soit très raisonnable aux propos que l'on tient par rapport à ça, ce n'est pas la faute à cette population de se retrouver dans ces situations. Je crois qu'il y a des politiques qui conduisent effectivement à les mettre dans ces difficultés. Ensuite je souhaite vous

interpeller parce que je partage votre souci concernant la construction de logement et vous pourrez compter sur nous et sur notre appui pour gagner à définir ce plan plus important de la part de l'Etat concernant le logement social. Grosso modo j'ai regardé hier au niveau du département il faut compter 900 € le m² pour la réalisation d'un logement social, aujourd'hui du fait du désengagement de l'Etat puisque grosso modo l'Etat participe au financement du logement social entre 1500€ et 3000€ mais bien souvent c'est au alentour de 1500 € l'aide de l'Etat, au niveau de la construction d'un logement, le département de part sa politique volontariste pour ceci situé à l'Etat participe au financement à hauteur, je vais prendre des précautions, moi les chiffres que j'ai tirés de mes recherches c'est 3800 €, a peu près, ça et en même temps on demande aux collectivités de mettre à disposition pour rendre le coût du logement social supportable et encore quand on dit coût supportable quand on connaît le prix de ce type de logement au niveau coût mensuel pour les familles c'est quand même plus de 50% d'un SMIC pour faire court, on demande à ces collectivités pour rabaisser le coût des loyers de mettre les terrains et de les viabiliser. Alors si on doit mener un combat pour gagner à des financements plus importants de l'Etat, je dis, nous disons BANCO parce que aujourd'hui le seul coût du logement est supporté pour faire court par le locataire et ça sa devient insupportable donc si on peut travailler sur cette ambition là, BANCO Madame le Maire.

Mme le Maire : Bon écoutez, je vais répondre très rapidement. Le désengagement de l'Etat, je sais que vous allez nous le servir à toutes les séances, je sais qu'il est le même pour toutes les villes de la France entière, je sais que c'est une difficulté aussi pour les villes quelques fois mais alors soit nous ne faisons rien c'est peut être pour ça qu'à Mont-de-Marsan il n'y a que 12% de logements sociaux parce que on a attendu l'Etat, le Département, la Commune, je crois quand même qu'il va falloir que l'on se retrouse les manches et que l'on se prenne en charge et que l'on cherche a créer aussi un petit peu de richesse dans ce coin des Landes pour pouvoir générer du travail, de la richesse et pas attendre aussi que tout nous vienne du ciel ça c'est une chose. Deuxième chose, pour ce qui est de l'ANRU de ce projet du quartier nord qui me tient à cœur je peux vous le dire. J'ai été ce matin au Peyrouat, ce quartier ce n'est pas le Bronx et vous avez raison, ce quartier est bien tenu, dans ce quartier il y a des populations qui sont plus qu'estimables qui sont dans des conditions sociales souvent difficiles je crois que nous ont aurait tout intérêt à faire en sorte que ce quartier évolue le mieux possible et je crois que le projet qui est fait spécifiquement sur ce quartier nord est un bon projet et nous le verrons ensemble quand nous pourrons faire cette commission générale à ce sujet. Pour ce qui est du reste laissez-moi vous redire que c'est une erreur majeure de déplacer des populations qui ont des problèmes sociaux, des problèmes de travail, des problèmes de vie mais qui habitent dans un quartier comme je vous le disais, qui est bien tenu où il y a un environnement social fort et où il y a surtout une proximité de la Ville et des services, pour les mettre tous ensemble dans un quartier beaucoup plus éloigné, plus éloigné du centre Ville, plus éloigné des services et pour recréer un environnement qui fera en sorte que dans quinze ans, vingt ans nous aurons les mêmes problèmes alors socialement je pense que c'est une erreur politique de faire ce type de chose. C'est ça que je discute. Donc nous en parlerons ensemble puisque aujourd'hui nous sommes sur le budget, nous allons finir quand même notre séance sur le budget mais c'est important d'en parler puisqu'il y a des lignes budgétaires consacrées à ça, je suis entièrement d'accord avec vous et je voudrais dire qu'avec ce projet de rénovation de quartier nord nous passerons au mieux à 15% de logements sociaux

donc il faudra que nous travaillions encore beaucoup, beaucoup, beaucoup pour arriver au 20% voir plus qui ne sont pas obligatoire et que la loi quand même nous demande d'atteindre le plus rapidement possible.

M. LAGRAVE : Pourquoi je dis, qui ne sont pas obligatoire, excusez-moi tout d'abord Madame le Maire de vous avoir coupé la parole, tout simplement parce que la loi prévoit que les 20%, il s'agit des communautés urbaines de plus 100 000 habitants. Dans le Département des Landes seule la commune de Tarnos qui est considérée à tort malheureusement pour elle d'ailleurs, rattachée au BAB et concernée par le quota des 20% tout ça a son importance, bien évidemment je suis comme vous favorable à ce que ce pourcentage soit le plus haut possible partout mais la loi prévoit qu'il s'agit de 20% pour les communes de communauté urbaine au dessus de 100 000 habitants. Pour ce qui concerne Mont-de-Marsan on est effectivement à 12%, Madame le Maire vous connaissez certainement d'ailleurs mieux que moi la politique qui a été menée depuis de nombreuses années qui visait avec l'aide de la mairie à ce qui ai une accession à la propriété et une accession à caractère social à travers le programme des Castors Landais qui je crois a été et est toujours exemplaire du fait du coût de ces constructions d'une part et d'autre part avec une aide qui aujourd'hui je crois, oui, disons le serait interdite mais de la municipalité directement aux habitants de la Ville pour avoir une accession social à la propriété, si aujourd'hui nous comptons peut être à tort je n'en sais rien mais en tout cas nous comptons l'ensemble de ce qui a été réalisé dans ces Castors sur la Ville de Mont-de-Marsan on serait largement au-dessus de ce seuil des 20% et je crois que ce programme avait permis d'en d'autre temps et même encore aujourd'hui de faire en sorte que beaucoup de gens qui étaient éventuellement éligibles à des logements sociales puissent avoir non seulement des logements peu chers mais surtout une accession à la propriété ce qui je crois est un programme important et qui a été reconnu de toutes les Montoises et les Montois.

Mme le Maire : Bon, je suis d'accord avec vous pour les Castors à l'exception que les constructions qui se font maintenant continuent surement à être dans la même philosophie et je dois vous dire que je ne le sais pas précisément mais ce qui est certain c'est qu'à l'heure actuelle ce ne sont plus des logements en location qui sont des logements modérés et l'accession sur le neuf, peut être, sur du transfert non. Les prix ça a subi ...donc nous sommes quand même dans le problème de manque de logements sociaux d'accession à la propriété.

Mme LUCY : Vous savez très bien comme moi que le projet de l'ANRU il n'était pas question de créer un Peyrouat, d'enlever les gens du Peyrouat et de les mettre à Pémégnan c'était bien de rénover le quartier du Peyrouat et d'y faire des constructions neuves et de permettre donc à des gens d'y habiter et de permettre à d'autres personnes aussi d'accéder peut être à la propriété sur Pémégnan, c'était pas de créer un Peyrouat bis et ramener celui à l'heure actuelle à l'état de jardin, non, c'était pas ça.

Mme le Maire : Je connais bien le projet pour tout vous dire je ne sais pas comment il était à l'origine en 2004, comment il était dans la réflexion de départ mais ce qu'il faut savoir c'est que il s'agit là dans un premier temps de construire 150 logements à Pémégnan pour loger des personnes du Peyrouat et ce n'est pas et ne sera pas une opération tiroir. Ce sont des personnes qui resteront dans ces logements, ce qui était

prévu, donc ils ne reviendront pas dans le quartier et dans le quartier seront démolis des logements mais seront reconstruits moins de logements puisqu'il y aura des reconstructions qui seront de la moitié à peu près puisque les autres seront construits à l'extérieur du quartier. Mais je crois que l'on en discutera quand vous aurez tous les éléments et je crois que ça sera bien plus précis pour chacun d'entre vous.

M. PINTO : Vous avez des enveloppes de quartiers pour les travaux de voirie c'est pareil on revient sur la même équivoque si je prends le chapitre 23 qui s'élève à 9 755 000 et vous voyez que pour cette année nous proposons 3 900 000 ça veut dire sur c'est 9 000 000 font parti les 6 000 000 qui n'ont pas été fait en 2007 pour être amené en 2008 donc lorsque vous faite la lecture rapide, travaux de voirie divers 397 réalisé en 2007, non, c'est 397 qui vont être réalisé entre 2007 et 2008 auquel on rajoute nous 150 000. C'est 397 réalisé sur deux ans tout comme les investissements qui ont été réalisés sur deux vous vous souvenez en 2007 la municipalité à vue large et à prévue un montant important d'investissement qui n'a pas pu être réalisé en 2007 d'où ces millions qui sont mécaniquement reportés sur 2008. Voilà c'est pour ça que vous avez l'impression d'avoir un delta qui en réalité n'existe pas. Et par contre j'insiste pour vous dire que les enveloppes de quartiers se sont vraiment notre volonté politique, une nouveauté et ce sont bien les habitants qui vont décider pour des petits travaux, c'est-à-dire un trou qui existe depuis trois mois et auquel on n'a pas pensé à reboucher, c'est bien ça ce n'est pas pour refaire la route ou la voirie.

Mme le Maire : Laquelle voirie est à la charge de la Communauté d'Agglomération, d'ailleurs, normalement. On va leur donner une bonne programmation et ils vont effectuer les programmes dans les temps, nous souhaitons. Puis-je mettre ce budget au vote ou avez-vous d'autres questions mais nous avons tout notre temps.

M. LAGRAVE : Je veux juste dire ce que l'on va voter Madame le Maire, c'est possible ça, oui ?

Mme le Maire : Absolument.

M. LAGRAVE : Monsieur PINTO, vous voulez dire d'autres chiffres ou quoi ?

M. PINTO : Je voulais préciser la difficulté pour analyser ces tableaux en comparant 2007 et 2008, cette année 2007/2008 il y a un report conséquent de 6 000 000 € pour l'année 2008, voilà c'est ce qui nous trompe ensuite dans la lecture.

M. LAGRAVE : Alors même sans nous tromper dans la lecture on va essayer de ne pas se tromper dans la lecture au regard de l'ensemble des interventions qui ont été faites, moi je voudrais tout d'abord vous dire Monsieur PINTO que vous avez dit lors des orientations budgétaires, on a rien découvert je crois, car personne n'avait dit le contraire, que Mont-de-Marsan était une Ville pauvre avec une pression fiscale difficile et même si vous l'avez pas prononcé ce mot, nous on va le prononcer et on l'a toujours dit et je ne veux pas nous comme d'autre avant, d'ailleurs c'est pour ça que l'on aurait pu croire que l'Etat aurait pu regarder un peu plus près ce qui se passait ici, les désengagements de l'Etat j'ai bien compris Madame le Maire que vous dites : c'est une litanie, oui et en même temps je pense que vous allez vous en rendre compte aussi vite que nous nous sommes rendu compte et que les Montois

se sont rendu compte sur un certain nombre de dossier à partir du moment ou les annonces sont faites. Alors je sais bien il ne faut pas parler de politique, faut rien dire qui ne soit pas de Mont-de-Marsan en tout cas ça va avoir des répercussions sur Mont-de-Marsan c'est inévitable, vous pouvez dire, prendre les chiffres dans tous les sens à partir du moment où on ne remplace pas un fonctionnaire sur deux à ma connaissance l'hôpital de Mont-de-Marsan est bien à Mont-de-Marsan et bien ça va avoir des conséquences sur l'hôpital à partir de là je pense, nous pensons, que nous aurions du avoir un budget justement pour soutenir l'économie de Mont-de-Marsan et contrairement à ce qu'a dit Monsieur PINTO parce que, comment dirais-je, on l'a vu aussi discuté avec quelques amis qui étaient sur notre liste c'était pas du tout 3% qui était prévu dans les prévisions et c'était plutôt de l'ordre de deux points effectivement parce que il y avait un certain nombre de dépenses que nous souhaitions mettre en place, il s'avère que c'était connu de toutes les Montoises et les Montois à travers de ce que l'on avait proposé lors de la campagne partant de ce principe nous avons constaté et vos explications, vous nous en excuserez, ne nous satisfont pas sur un certain nombre de baisse de subvention, vous parlez de la baisse de subvention du CCAS, vous en avez parlé la semaine dernière, la mise au norme des salles de sports, on a pas eu d'explications qui nous conviennent, sur les réserves foncières de la même manière, sur la baisse du montant des travaux pour les écoles alors j'ai bien entendu ces les services, ces les services, sauf que là c'est un affichage qui nous pose problème ; moins 100 000 € ce n'est pas rien du tout et puis sur le fonctionnement de la plate forme sociale, alors là Monsieur PINTO, la semaine dernière vous nous avez dit, non excusez-moi ce n'est pas Monsieur PINTO c'est Madame le Maire, vous avez dit, comment dirais-je, vous avez parlé de mauvaises surprises et vous nous avez dit en autre 200 000 € de fonctionnement de cette plate forme sociale, donc ces 200 000 € on ne les voit pas dans le budget et renseignements pris on nous dit c'est pas de 200 000 € de fonctionnement c'est 57 000 €, voilà les chiffres dont on a entendu parlés ou je crois un certain nombre d'associations ont entendu parlés donc pour toutes ces raisons les 57 000 n'apparaissant pas d'ailleurs au budget et nous sommes évidemment les premiers à le regretter car ce dossier nous tenait à cœur comme vous le savez donc pour toutes ces raisons nous nous opposons évidemment à ce budget qui pour nous, manque de dynamisme par rapport à ce que vous aviez annoncé.

Mme le Maire : Bien, nous prenons acte.

M.PINTO : Par rapport aux baisses dans les écoles et dans les autres services, j'insiste c'est trompe œil avec l'histoire des 6 000 000 € qui ont été repoussé de 2007 sur 2008, il y a encore les travaux dans les écoles qui n'ont pas été réalisés totalement en 2007, ils sont repoussés sur 2008.

Mme le Maire : Nous votons un budget, ça tombe bien, moi aussi je souhaiterai que nous votions un budget.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE :**

Contre : M. BACHE, Mme LUCY, M. LAGRAVE, Mlle DAUGA, M. EL BAKKALI, M. GUERINI, Mme PEGUY, Mlle AVANT.

- **ADOPTE** le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice budgétaire 2008.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

07 - OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE EXERCICE BUDGETAIRE 2008

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Lors du débat des orientations budgétaires et du vote du Budget primitif pour 2008, notre assemblée s'est engagée, à ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Début mars 2008, les Services de la PREFECTURE nous ont adressé l'Etat 1259, portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour **2008**.

Aussi, conformément à la réglementation applicable en matière de « fixation des taux d'imposition des taxes locales », il appartient à notre assemblée de voter avant le 15 avril cette année, les taux des différentes taxes : habitation, foncier bâti, et foncier non bâti.

Il est donc proposé à notre Conseil de voter les taux, comme suit :

	taux votés en 2007	taux votés en 2008
taxe d'habitation	18,89 %	18,89 %
taxe foncier bâti	18,71 %	18,71 %
taxe foncier non bâti	32,48 %	32,48 %

Les éléments contenus dans cette délibération seront portés sur l'Etat 1259, à transmettre aux services de la PREFECTURE pour le 15 avril 2008

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE :**

Abstentions : M. BACHE, Mme LUCY, M. LAGRAVE, Mlle DAUGA, M. EL BAKKALI, M. GUERINI, Mme PEGUY, Mlle AVANT.

- **APPROUVE** la fixation des taux comme suit :
 - taxe d'habitation : 18.89 %
 - taxe foncier bâti : 18.71 %
 - taxe foncier non bâti : 32.48 %

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

M. GUERINI : Madame le Maire, chers collègues je ne souhaite pas voter contre, pas particulièrement, simplement vous faire une proposition, je voudrais vous faire une proposition dans un souci d'équité sociale, cette proposition est la suivante : je souhaiterais que l'on baisse le taux de la taxe d'habitation et qu'on relève le taux du foncier bâti. Dois-je approfondir ou tout le monde à bien compris pourquoi. Je peux préciser si vous le voulez, je crois qu'on a vu, on a parlé de petit soucis nationaux entre autre le pouvoir d'achat en est un et un gros et ça permettrait aux locataires d'avoir un peu moins de taxe et d'équilibrer avec un petit peu plus de taxe pour les propriétaires.

Mme le Maire : Bien, écoutez cette proposition est effectivement sympathique pour les locataires et moins sympathique pour les propriétaires sachant qu'il y a également des propriétaires je crois qui ont des problèmes de pouvoir d'achats tout comme les locataires et je crois qu'il est aussi sympathique de faire une telle proposition alors qu'il me semble que nous étions les seuls à proposer un maintien des taux d'impositions où ils étaient. Donc je pense que nous n'avons pas de leçon à prendre sur ce type de délibération et nous la mettrons au vote comme elle vous est proposée. C'est à dire le maintien des taux qui étaient en vigueur l'an dernier tout simplement.

M. GUERINI : Madame le maire je crois que vous avez mal compris c'est une proposition, c'est pas une leçon une, c'est une proposition, je suis comme tous mes collègues ici présents qui soient de la majorité ou de l'opposition, élu, et je pense comme chacun de nous ici, je peux faire des propositions, donner des leçons ce n'est pas ce que je voulais faire ici et d'ailleurs il ne me semble pas l'avoir fait.

Mme le Maire : Alors excusez-moi, d'avoir mal interprété votre proposition et je vous remercie d'avoir fait cette proposition mais néanmoins je pense que compte tenu du fait que nous proposons une absence d'augmentation de ces taux, que nous reprenons les taux qui étaient en vigueur l'an dernier nous pouvons maintenir notre proposition à nous, notre projet de délibération en l'état.

M. BACHE : Madame le Maire s'il vous plaît, la proposition elle n'est pas venue comme ça par le fruit du hasard, on a regardé ce qui se faisait dans un bon nombre de collectivités et bon nombre de collectivités se sont engagées à regarder cette question. On ne vous propose pas de la trancher ce soir, c'est une proposition que l'on vous fait dans le cadre de la justice sociale parce que comme je l'ai dit et nous l'avons dit on considère que l'impôt local c'est le plus injuste qui peut y avoir dans notre pays en conséquence nous comprenons bien la proposition que vous nous faites, en même temps on fait le lien avec ce que nous a dit notre collègue Renaud LAGRAVE concernant le vote du budget, nous nous abstiendrons sur votre proposition étant bien entendu qu'on vous demande de pouvoir étudier cette possibilité pour les budgets futurs et il ne s'agit pas d'opposer les locataires aux propriétaires mais c'est une demande de justice sociale au regard de la situation économique d'aujourd'hui.

Mme le Maire : Ecoutez, j'entends bien votre proposition, je regrette que vous ne l'ayez pas proposée dans votre programme électoral que vous n'avez pas proposé, de ne pas modifier, de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des ménages d'une part et que vous n'avez pas proposé de modifier les taux dans le sens que vous dites. Donc à l'heure actuelle moi je suis prête à étudier toutes les propositions avec vous, nous pourrions en discuter ultérieurement et pour les années ultérieures. Ceci dit nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux donc effectivement nous resterons très certainement et même plus que très certainement nous resterons invariablement à ces taux là pendant six ans donc si vous souhaitez faire des ajustements peut être effectivement avec Jean-Pierre PINTO et les services si la chose doit être totalement dans les mêmes valeurs pour le contribuable, bon pourquoi pas, ceci dit je trouve ça fort de café que vous veniez nous faire sincèrement, des propositions que vous n'avez absolument pas faites dans votre programme électoral. Des propositions alors que nous disons aux Montois, non nous n'augmenterons pas nos taux et nous ne bougerons pas nos taux, nous vous proposons cette mesure qui nous semble-t-il est une mesure que vous pourriez voter qui pourrait aller dans le bon sens et au moins dans le sens de ne pas pénaliser les Montois sur leur pouvoir d'achat, bon vous m'expliquez que, parce que on ne veut pas modifier quelques pourcentages ou virgules, quelques pourcentages du moins en fonction du foncier bâti, vous vous absteniez, bon écoutez c'est votre décision personnellement je trouve quand même que c'est pousser le bouchon un peu loin.

M. BACHE : Je vous ferais remarquer Madame le Maire que cette possibilité avait d'ores et déjà actée l'an dernier lors du précédent budget au niveau de Mont-de-Marsan.

Mme le Maire : Vous y étiez ou vous n'y étiez pas ? Tout à l'heure vous n'y étiez pas et là vous y étiez, moi je ne sais plus, excusez-moi.

M. BACHE : On peut avoir des trous de mémoire, mais celui-là je m'en rappelle.

Mme le Maire : J'appelle ça une mémoire sélective. A moins que vous ayez d'autres commentaires, je mets au vote cette délibération.

08 - OBJET : BUDGET ANNEXE « PARKING DU MIDOU » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2008

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire,

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe du « Parking du Midou » pour l'exercice 2008, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **ADOPTE** le budget primitif du Budget annexe « Parking du Midou », pour l'exercice 2008.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

M PINTO : A la section de Fonctionnement en recette : 537 115.38 euros en dépense idem 537 115.38 euros en section d'investissement : 643 462.04 euros et en dépense d'investissement idem même procédure : 643 462.04 euros .

09 - OBJET : CONTRIBUTION BUDGET PRINCIPAL VILLE AU BUDGET ANNEXE PARKING DU MIDOU SUR L'EXERCICE 2008.

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

La présentation comptable nous impose la distinction entre les deux types de parking de stationnement payant selon l'endroit où ils sont mis en place :

- Stationnement voirie, dépenses recettes figurant au budget général,
- Stationnement en ouvrage-parking couvert du Midou, géré en régie directe, dont les dépenses et recettes sont annexées au budget.

Dès lors, il convient d'ajuster le budget annexe parking du MIDOU, par une contribution de la commune qui en 2008 sera de **460 000 €T.T.C.**

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** l'ajustement du budget annexe parking du Midou par une contribution de la Ville qui s'élève pour 2008 à 460 000 € TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

M. LAGRAVE : Je voudrais juste savoir c'était le montant de l'année dernière ? enfin l'équivalent ?

M PINTO : Oui c'est ça. Là il n'y a pas report sur le budget annexe du Midou.

10 - OBJET : BUDGET ANNEXE « QUARTIER MADELEINE » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2008

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire,

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « quartier de la Madeleine » pour l'exercice 2008, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **ADOpte** le budget primitif du Budget annexe «Quartier Madeleine » pour l'exercice 2008.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

M PINTO : Section de fonctionnement : en recette de fonctionnement 90 500.00 euros et en dépenses à nouveau 90 500.00 euros. Pour la section d'investissement en recette 65 760.21 euros et donc en dépenses également le même montant 65 760.21 euros.

11 - OBJET : SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL VILLE AU C. C. A. S. POUR L'EXERCICE 2008.

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire,

Pour l'exercice 2008, la Ville de MONT-de-MARSAN a porté inscription au Budget primitif du budget principal Ville une subvention d'un montant de 600 000 € pour équilibre

Cette subvention sera versée au CCAS dans la limite de 400 000 €, en quatre versements avant le 31 octobre.

Dès le mois de novembre, un point des comptes du CCAS sera fait, afin de déterminer le montant définitif de subvention à verser pour l'exercice.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE :**

Abstentions : M. BACHE, Mme LUCY, M. LAGRAVE , Mlle DAUGA Ségolène, M. EL BAKKALI, M. GUERINI, Mme PEGUY, Mlle AVANT

- **APPROUVE** le versement d'une subvention au C.C.A.S. dans la limite de 400 000 € en quatre versements avant le 31 octobre.

- **PRECISE** qu'au mois de novembre un point des comptes du C.C.A.S. sera fait afin de déterminer le montant définitif de la subvention à verser pour l'exercice 2008.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

M PINTO : Je vous rappelle que pour le CCAS la subvention doit être une subvention d'équilibre donc au vu du budget du CCAS nous proposons une subvention d'équilibre de 600 000 euros.

M. GUERINI : Madame le Maire, chers collègues, j'ai quelques questions à poser sur ce budget d'équilibre. Je voudrais savoir si avec ce budget d'équilibre il sera possible de gérer l'accueil de la petite enfance principalement quant aux horaires de prises en charge. Si avec ce budget d'équilibre il sera possible d'effectuer les travaux, je crois que c'est soixante douze lits sur la maison de retraite ISIDOR, est ce que avec ce budget d'équilibre on pourra éventuellement toujours soit compter sur ces aménagements soit essayer d'aller un petit peu de l'avant principalement sur la petite enfance. Merci.

M PINTO : Ce que je peux vous dire c'est que le CCAS depuis deux ans termine l'année avec un excédent. L'excédent 2007 était d'environ 500 000 euros d'où la raison de cette année d'équilibrer par une subvention qui permet d'équilibrer le budget CCAS donc autrement dit toutes les dépenses du CCAS sont maintenues ensuite on regarde le delta entre les recettes du CCAS et ces dépenses on regarde la différence et c'est là où intervient la Ville pour équilibrer les comptes et donc on considère que c'est 100 000 euros doivent permettre d'équilibrer les comptes sachant que le service l'année dernière avait un excédent de 500 000 euros.

Mme le Maire : La réponse est incomplète par rapport à ce que vous aviez demandé, pour la maison de retraite ISIDOR, je crois que la Communauté d'Agglomération est en projet de l'acquérir et que sa passera sous le financement communautaire.

M. GUERINI : Merci de votre réponse Madame le Maire j'espère que ce ne sera pas seulement un projet.

Mme le Maire : Y a t-il d'autres questions d'autres commentaires ?

12 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2008 – ADMISSIONS EN NON VALEUR.

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire,

M. PINTO : C'est donc la même procédure que pour la délibération numéro deux pour la régie Municipale des Eaux et assainissement donc pour le budget principal de la Ville on vous propose :

Par courrier de début d'année 2008, les services de la trésorerie municipale nous ont adressé des états de créances irrécouvrables des années 2000 à 2007, pour lesquels toutes les procédures de recouvrement ont été réalisées.

Aussi, il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable pour ces montants, à savoir : 2 586.42 €, 627.01 €, 582.97 € les crédits nécessaires étant prévus à l'article 654 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2008.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour l'admission en non valeur des montants des créances irrécouvrables indiquées ci-dessus pour les années 2000 à 2007, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 654 du Budget Principal de la Ville de l'exercice 2008.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

**13 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL VILLE – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE
DE L'EXERCICE 2007**

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire,

Comme vous le savez la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. La dotation de solidarité urbaine a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées. L'article L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement ».

La Ville de MONT de MARSAN bénéficiaire de la DSU a développé différentes actions. Pour l'année 2007, la dotation de solidarité urbaine allouée à la Ville de MONT-de-MARSAN s'est élevée à **730 083 €**. Cette dotation a participé pour partie aux dépenses liées à l'amélioration de la vie sociale, aux actions de solidarité, et d'insertion/emploi.

On trouve notamment tant sur la section de Fonctionnement que d'Investissement du Budget Principal au titre de l'exercice budgétaire 2007 :

Section de fonctionnement :

- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL aux FAMILLES : allocations de rentrée scolaire, secours d'urgence et aides spécifiques C. C. A. S.,63 656.21 €
- ACCOMPAGNEMENT social des familles48 111.00 €
- PETITE ENFANCE : C. C. A. S.192 168.94 €
- EDUCATION, DEVELOPPEMENT culturel, MEDIATION, *insertion* cotisation à la Mission locale landaise 27 550,20 €

AMAC subvention	41 925,00 €
Association d'insertion Bois et Services contrat d'entretien	50 35800 €
- ACTIONS SOLIDARITE Personnes Agées : fonctionnement des six clubs de personnes âgées de la Ville C. C. A. S.	246 293.68 €

A ces différents montants, on peut ajouter que la Ville maintient son effort en matière d'accès à la culture pour tous au travers notamment des trois bibliothèques « Centre Ville », « Maison de l'Enfance » et « Marque page ».

- la Ville dans le domaine sportif, outre le versement de subventions aux associations locales, signe des conventions avec les clubs Omnisports du Stade Montois et de l'Etoile sportive montoise pour des actions d'animations et de développement du sport en faveur de la jeunesse. Dans le même temps, priorité est donnée aux groupes scolaires et associations sportives dans la mise à disposition des installations sportives, salles, terrains et piscine. Le Service Municipal des Sports ainsi que le Centre de loisirs mènent des actions comme les centres de vacances, ou le pass'sport montois favorisant l'accès, la découverte et la pratique sportive du plus grand nombre

Ainsi la Ville intervient à de multiples niveaux, tout en travaillant avec ses partenaires dans les quartiers ou associations.

Section d'investissement :

Parmi les opérations conduites par la Ville, on peut notamment identifier :

- salle de quartier du Petit Bonheur pour 342 965,92

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DONNE** acte à Madame le Maire de la communication sur l'emploi de la dotation de solidarité urbaine.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

14 - OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

La Loi n° 92 108 du 3 février 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, fixe les modalités de calcul des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonction versées aux élus, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2008.

Considérant qu'en application des dispositions des articles L 2123-20 et L. 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu une majoration de ces indemnités au profit des communes chefs-lieux de département.

Considérant que les indemnités maximales sont fixées par référence au traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015 – indice majoré 821)

S'agissant des communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants le taux maximum de l'indemnité du Maire est égal à 90 % du traitement de référence, auquel s'ajoute la majoration de 25 % pour commune chef-lieu, le Conseil Municipal étant libre d'en fixer le montant et la répartition.

S'agissant de l'indemnité des Adjointes, pour les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, auquel s'ajoute la majoration de 25 % pour commune chef-lieu le taux maximum de l'indemnité de chaque Adjoint est égal à 33 % du traitement de référence, le Conseil Municipal étant libre d'en fixer le montant et la répartition.

De plus le Code Général des Collectivités Territoriales permet de fixer des indemnités aux Conseillers délégués ainsi qu'aux autres Conseillers, ce dans la limite du total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et Adjointes, soit pour la Ville de Mont-de-Marsan : **19 641, 62 €** (cette indemnité maximale correspondant à la strate de la Ville de Mont de Marsan le Maire et dix adjointes).

Conformément à l'ensemble de ces dispositions je vous propose :

- **DE FIXER** les indemnités brutes de fonction du Maire, des Adjointes, des Conseillers délégués et autres Conseillers, comme suit :

1° INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE :

- Le taux de l'indemnité maximale étant fixé à 90 % auquel s'ajoute la majoration autorisée pour commune chef lieu du département le montant est de :

$$\begin{array}{rcl} * 3\,741,26 \times 90 \% & = & 3\,367,13 \text{ €} \\ * 3\,367,13 \times 25 \% & = & \underline{841,78 \text{ €}} \\ \text{total} & & 4\,208,92 \text{ €} \end{array}$$

$$\begin{array}{rcl} \text{Il est proposé d'accorder un taux de 58 \% soit :} & & 2\,169,93 \\ \text{Et 25 \% comme chef-lieu, soit :} & & \underline{542,48} \\ \text{TOTAL} & & \underline{\underline{2\,712,41 \text{ €}}} \end{array}$$

L'indemnité mensuelle de Madame le Maire sera donc de 2 712,41 €

2° INDEMNITE DES ADJOINTS :

- Le taux de l'indemnité maximale étant fixé à 33 % auquel s'ajoute la majoration autorisée pour commune chef lieu du département le montant est de :

$$\begin{array}{rcl} * 3\,741,26 \times 33 \% & = & 1\,234,62 \text{ €} \\ * 1\,234,62 \times 25 \% & = & \underline{308,65 \text{ €}} \\ \text{total} & & 1\,543,27 \text{ €} \end{array}$$

$$\begin{array}{rcl} \text{Il est proposé d'accorder un taux de 23,50 \% soit :} & & 879,20 \\ \text{Et 25 \% comme chef-lieu, soit :} & & \underline{219,80} \\ \text{TOTAL} & & \underline{\underline{1\,099,00 \text{ €}}} \end{array}$$

L'indemnité mensuelle d'un adjoint sera donc de 1 099 €, soit pour neuf adjoints 9 891 € par mois.

3° INDEMNITE DES CONSEILLERS DELEGUES :

Le taux de l'indemnité s'applique sur l'indemnité principale des Adjointes

Il est proposé d'accorder un taux de 4 % soit : 149,65

TOTAL 149,65 €

Cette indemnité pourra être versée dans la limite de 17 conseillers délégués.

4° INDEMNITE DES AUTRES CONSEILLERS :

Le taux de l'indemnité s'applique sur l'indemnité principale des Adjointes

Il est proposé d'accorder un taux de 2,15 % soit : 80,44

TOTAL 80,44 €

Cette indemnité pourra être versée aux autres conseillers.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le versement des indemnités telles qu'indiquées ci-dessus étant précisé que celles-ci seront versées à compter de la prise de fonction.
- **AUTORISE** Madame le Maire à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

M. LAGRAVE : Moi je découvre la délibération, à l'habitude ce n'est pas que le Maire et les Adjointes qui ont des indemnités?

Mme le Maire : Nous souhaitons que tout le monde ait des indemnités de fonction qui soit même si sont des indemnités qui ne sont pas très élevées pour les Conseillers Municipaux qui non pas de délégations, nous le souhaitons quand même, j'estime personnellement que cette activité y compris d'opposition, mais je sais je la connais génère des frais à chacun d'entre vous et j'estime normal que les conseillers d'oppositions est une indemnité de fonction même si elle n'est pas très élevée. De toute façon elle n'est élevée pour personne puisque pour tout vous dire je crois que c'est noté ici nous sommes restés dans la même enveloppe avec même mille euros de moins que celle qui était pratiquée auparavant parce que nous avons aussi le souci de montrer l'exemple. A titre personnel nous ne pouvons pas demander des efforts de tout le monde et ne pas nous, en faire. Là dessus l'indemnité du Maire, c'est la même je crois...

M. PINTO : L'indemnité du Maire maximum pourrait s'élever à 4200 euros et donc pour Madame le Maire nous allons voter 2700 euros.

Mme le Maire : L'indemnité des adjointes au maximum pourrait s'élever à 1500 euros et sera à 1100 euros et donc je propose, nous proposons, qu'il y ait des indemnités

pour tous les conseillers délégués et des indemnités pour tous les conseillers en général donc de l'opposition.

M. PINTO : Donc peut être pour aller dans le sens de votre surprise, effectivement d'après ce que j'ai pu voir dans le département des Landes ce n'est pas une pratique quotidienne. Les services de la Préfecture n'étaient pas au courant de cette possibilité mais ça se pratique par ailleurs donc c'est tout à fait légal.

Mme le Maire : Nous innoverons donc dans les Landes.

Mme LUCY : Il n'y a pas que dans les Landes.

Mme le Maire : Non, non, c'est ce que nous vous disions, ça existe ailleurs et ça n'existe pas, aussi ailleurs et notamment dans les Landes. Nous sommes pionniers en la matière, merci Monsieur BACHE.

15 - OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU STADE MONTOIS OMNISPORTS ENTRANT DANS LE DOMAINE DE LA LOI DU 12 AVRIL 2000 ET DU DECRET DU 6 JUIN 2001. EXERCICE BUDGETAIRE 2008.

Rapporteur : Monsieur TORTIGUE Bertrand, Adjoint au Maire.

La loi du 12 avril 2000, sur les relations des citoyens avec l'administration, et le décret du 6 juin 2001, plus particulièrement en son article 10 fixe le seuil de 23 000 euros à partir duquel une collectivité publique doit passer une convention avec une association.

Dans ce cadre et sur la base des éléments du budget primitif de la Ville pour 2008, une convention doit donc être conclue avec les associations qui reçoivent plus de 23 000 euros de subvention.

L'association concernée est la suivante :

Stade Montois Omnisports pour un montant de : **639 650 euros**

Le projet de convention à intervenir avec l'association est joint au présent document, étant précisé que les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention sont déposés sur le bureau de notre assemblée, et seront joints aux documents budgétaires déposés en Préfecture.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec le Stade Montois Omnisports, dans les conditions précisées ci-dessus, pour le versement de la subvention de **639 650 €**.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

CONVENTION

ENTRE : La Ville de Mont-de-Marsan, Place du Général Leclerc à Mont de Marsan, représentée par Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, agissant en sa qualité de Maire,

d'une part,

ET : L'association STADE MONTOIS OMNISPORTS, dont le siège est situé à Mont-de-Marsan, représentée par son Président en exercice,

d'autre part,

Conformément à la Loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations article 10, et le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros pour l'année civile,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

L'association dénommée intervient sur le territoire de la commune de Mont-de-Marsan.

Dans le cadre de ces statuts le Stade Montois Omnisports regroupe différentes sections pour la pratique et l'éducation du sport dans la ville.

IL EST CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE MONT-DE-MARSAN

La ville de Mont-de-Marsan s'engage à verser, sur l'exercice budgétaire 2008, une subvention de **639 650 euros** à l'association dénommée ci-dessus, conformément au vote du conseil municipal dans sa séance du 14 avril 2008.

Cette subvention attribuée pour la saison sportive 2007/2008 doit permettre à l'association de mener à bien les objectifs qu'elle s'est fixés, ainsi que les engagements énumérés dans la présente convention.

ARTICLE 2 : L'ASSOCIATION STADE MONTOIS OMNISPORTS S'ENGAGE :

A mener des activités conformément à ses statuts et ce dans l'intérêt général des habitants, ou touristes de la Ville de Mont-de-Marsan.

A participer activement au développement de la Ville de Mont-de-Marsan, pour le bien être de ses habitants au travers du PASSEPORT MONTOIS et des écoles de sports.

A répondre à des activités ou manifestations organisées par la Ville de Mont-de-Marsan, dans l'intérêt général, comme les samedis sportifs, les journées à thèmes et le Forum des Associations.

Il est précisé que le STADE MONTOIS OMNISPORT a pour objet :

- a) de promouvoir et développer la pratique de l'éducation physique et sportive selon les règles déontologiques du sport établies par le Comité Olympique Français,
 - b) de favoriser le sport de masse et d'encourager le développement d'une élite,
 - c) d'aider des sections, coordonner leurs activités et arbitrer les différents éventuels,
 - d) de servir d'Association support à une Société Anonyme à Objet Sportif, créée à l'initiative d'une de ses sections, conformément à la loi 84160 du 16 juillet 1984, modifiée.
- Elle peut acquérir à ce titre les participations financières nécessaires à cet objet.

ARTICLE 3 : L'ASSOCIATION S'ENGAGE POUR L'ANNÉE 2008, À FOURNIR À LA VILLE DE MONT-DE-MARSAN :

☞ A la signature de la présente convention :

- un prévisionnel de budget de l'année,
- un document de synthèse des principales activités proposées sur l'année,
- un document détaillé des objectifs, par section, avec une répartition de l'emploi de la subvention

☞ Au terme de l'année :

- le rapport global du bureau général sur les activités du S.M.O.
- le détail des activités menées et de l'emploi de la subvention par section,
- un rapport du Commissaire aux Comptes,
- les bilans et comptes des résultats certifiés conformes des 2 derniers exercices,
- un état mentionnant les aides reçues de différents organismes publics pour la saison sportive concernée à l'article 1 de la convention

ARTICLE 4 : La présente convention est consentie pour une durée de 1 an. Elle se renouvellera par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties. Toutefois, conformément à la loi, la Ville vote les subventions accordées aux associations, lors du budget primitif, et ne peut donc s'engager que pour l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS :

La Commune met à la disposition de l'association les installations sportives de la Ville et notamment :

- les complexes sportifs de Barbe d'Or, des Arènes, de la Plaine des Jeux, de l'Argenté, du Pégé,
- et autres installations sportives.

A titre ponctuel :

- les salles de l'Auberge Landaise, le Château de Nahuques, la salle Georges Brassens, le Hall de Nahuques et l'espace Mitterrand.

La Commune se réserve cependant le droit de modifier l'affectation des lieux mis à disposition et un planning d'utilisation des différentes installations sera établi entre le S.M.O. et le service des Sports de la Ville.

La Commune permet l'utilisation des différentes installations, à titre gratuit, mais pourra, le cas échéant, facturer éventuellement des locations sur la base des tarifs qui sont délibérés en Conseil Municipal pour des événements exceptionnels.

ARTICLE 6 : ENTRETIEN DES BATIMENTS :

La Commune s'engage à prendre en charge les frais d'entretien des bâtiments, à assumer directement la responsabilité des équipements et à assurer l'immeuble et les biens mobiliers lui appartenant s'y trouvant. Pour autant, le S.M.O. veillera aux bonnes conditions d'utilisation et au respect des règles d'hygiène et de sécurité des installations sportives mises à disposition par la Ville.

ARTICLE 7 : INCESSIBILITE DES DROITS :

La présente convention étant conclue intuitu personae, le S.M.O. ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit (interdiction de sous-louer les lieux par exemple).

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION :

Le S.M.O. s'engage à prendre soin des locaux. Toute dégradation des locaux ou du matériel provenant d'une négligence grave de l'association ou d'un défaut d'entretien (pour le matériel) devra faire l'objet d'une remise en état aux frais du S.M.O. Sauf accord préalable, les locaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles précisées dans le présent avenant. Les risques encourus par le S.M.O., du fait de son activité et de l'utilisation des locaux, seront convenablement assurés par lui.

ARTICLE 9 : ASSURANCES :

Le S.M.O. souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Il paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la Commune ne puisse, en aucun cas, être inquiétée. Il devra fournir, chaque année à la commune, la copie des polices d'assurance ainsi que la copie du règlement des primes correspondantes.

ARTICLE 10 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION :

La Ville de Mont de Marsan pourra procéder au versement de la subvention dans les conditions suivantes :

- un acompte dans le courant du deuxième trimestre 2008,
- le solde à l'issue de la saison sportive mentionnée à l'article 1 de la convention, et ce suivant les disponibilités de trésorerie de la Ville.

ARTICLE 11 : APPLICATION DE LA CONVENTION

Les dirigeants du S.M.O., Bureau Général, rencontreront au moins 2 fois par an les représentants de la Ville pour évaluer les conditions d'application de la convention.

FAIT À MONT DE MARSAN, LE DIX HUIT AVRIL deux mille huit.

LE PRESIDENT,

**LE MAIRE
de la Ville de Mont de Marsan,**

DARRIEUSSECQ Geneviève.

Mme le Maire : C'est la même somme que l'an dernier.

**16 - OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COMITE DES FETES
ENTRANT DANS LE DOMAINE DE LA LOI DU 12 AVRIL 2000 ET DU DECRET
DU 6 JUIN 2001.
EXERCICE BUDGETAIRE 2008.**

Rapporteur : Madame Chantal LUTZ, Adjointe au Maire.

La loi du 12 avril 2000, sur les relations des citoyens avec l'administration, et le décret du 6 juin 2001, plus particulièrement en son article 10 fixe le seuil de 23 000 euros à partir duquel une collectivité publique doit passer une convention avec une association.

Dans ce cadre et sur la base des éléments du budget primitif de la Ville pour 2008, une convention doit donc être conclue avec les associations qui reçoivent plus de 23 000 euros de subvention.

L'association concernée est la suivante :

Comité des Fêtes pour un montant de subvention annuelle 2008 qui sera à déterminer fin du 1^{er} semestre :	Montant à déterminer
Subvention exceptionnelle pour un montant de :	106 000 euros

Le projet de convention à intervenir avec l'association est joint au présent document, étant précisé que les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention sont déposés sur le bureau de notre assemblée, et seront joints aux documents budgétaires déposés en Préfecture.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR ,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec le Comité des Fêtes dans les conditions précisées ci-dessus, pour le versement de la subvention exceptionnelle de **106 000 €** et de la subvention de 2008 qui sera déterminée fin du 1^{er} semestre.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Mme le Maire : Des commentaires, des questions ?

M. LAGRAVE : Moi j'aimerais savoir puisqu'on a voté le budget tout à l'heure sauf erreur de ma part, il y a donc une subvention au Comité des Fêtes de

fonctionnement de 91 365 euros et une autre subvention de 106 000 euros, or j'ai cru comprendre, il faut que je retrouve la page Monsieur PINTO peut être ? On est bien d'accord que dans ce document que l'on vient de voter, il y a un instant, on est bien d'accord c'est bien ça qu'on a voté..

Mme le Maire : Vous ne l'avez pas voté.

M. LAGRAVE : Euh oui,

M. PINTO : C'est dans la synthèse des subventions. Je vous rappelle que voter et je vous l'ai dit au départ, un crédit ne veut pas dire forcément que l'on va l'utiliser et que la délibération que vous avez sous les mains précise le contraire, il y a que 106 000 euros.

M. LAGRAVE : C'est donc bien ce que vous avez voté dans le cadre du budget c'est à dire 106 plus 91 donc ce que je comprends et ce que vous m'avez expliqué en fait la demande du Comité des Fêtes c'était 91 plus, je ne sais pas exactement combien ça fait pour aller jusqu'à 106 mille, pour le budget 2008 et non pas 106 plus 91 comme ça a été laissé entendre et comme ça vient justement d'être voté dans le cadre du budget. Donc c'est pour ça que visiblement il y a eu quelques écarts de montants de subventions ou en tout cas des informations qui ne sont pas arrivées jusqu'à tout le monde mais moi en tout cas ce que l'on m'a dit et qui a été dit je crois par le Comité des Fêtes dans l'assemblée générale du 29 janvier si mais souvenir sont bon, c'est pas récent, c'est que la demande de subvention à la ville était de 106 mille euros et non pas de 91 plus 106 mille comme ça a été laissé entendre la semaine dernière.

Mme le Maire : Alors, à propos de Comité des Fêtes, la demande en fait si mes sources sont bonnes aussi et elles m'ont été données par le Président démissionnaire du Comité des Fêtes et par le Trésorier démissionnaire et le Trésorier adjoint démissionnaire du Comité des Fêtes, le déficit de l'année 2007 s'élève à 106 000 euros et Monsieur Philippe LABEYRIE s'était engagé à donner une subvention de 145 000 euros sur l'année 2008 pour couvrir ce déficit et il nous a été dit les yeux dans les yeux :« Et bien comme ça avec c'est 145 000 euros et bien après vous repartirez à zéro. » alors sur le budget 2008 nous devons mettre 145 000 euros et faire les fêtes 2008 avec zéro donc le problème est un petit peu compliqué. Alors moi je vous propose et nous vous proposons ici de donner une subvention parce que nous sommes des gens responsables que les Fêtes sont un moment important de la Cité et que nous souhaitons pérenniser ce moment important de la Cité c'est un moment important, joyeux, festif mais aussi économique de la Cité mais enfin il y a un tas de raisons pour lesquelles il faut que ces fêtes perdurent et puis se sont nos traditions et nous y sommes tous particulièrement attachés, il n'empêche que nous sommes donc des gens responsables et nous allons donc combler le déficit du comité des Fêtes de l'année 2007 avec cette subvention exceptionnelle. Cette subvention exceptionnelle ne peut en aucun cas servir à organiser les Fêtes 2008 puisqu'elle doit combler le déficit donc nous nous réservons ensuite parce que nous sommes des gens peut être prévoyant aussi, la possibilité d'avoir, de pouvoir donner une subvention d'aide pour les festivités 2008 ce qui amène à cette deuxième ligne mais pour l'instant nous vous proposons de voter cette subvention

exceptionnelle sur notre budget 2008 qui est en fait une subvention qui doit combler le déficit de l'année 2007.

M. LAGRAVE : Ecoutez, je suis comme vous, nous sommes comme vous et nous sommes tous ici attachés aux Fêtes de la Madeleine il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus et en conséquence de quoi j'ai cru comprendre, j'ai reçu une invitation à l'Assemblée Générale lundi prochain et que ce sera l'occasion véritablement de pouvoir en rediscuter.

Mme le Maire : Très bien.

M. PINTO : Je peux peut être apporter un éclairage supplémentaire, vous vous rappelez qu'en 2004 la subvention de la Ville était de 108 000 euros et l'excédent dégagé par le comité des Fêtes de 26 000 mille, l'année 2004. L'année 2005 si le raisonnement qui était écrit dans le journal était bon, à savoir qu'en 2005 on verse pour 2004, c'est ce qui avait été dit dans le journal, dans ce cas là on aurait du tenir compte de l'excédent de 26 000 euros et diminuer autant la subvention 2005, la subvention 2005 était du même montant qu'en 2004 à savoir 68 603 euros. A la fin de l'année 2005 par contre il y a eu un déficit de 43 000 euros, lorsque il y a un déficit et vous l'avez sur la convention il est dit : en cas de déficit, article 6 « il sera fait appel aux sommes composant le fond de réserve » c'est ce qui a été fait et donc la subvention 2006 ne s'élevait qu'à 83 000 euros, il y a 20 000 qu'on été pris sur les fonds de réserve et 20 000 qui ont été ajouté par la municipalité, en fin 2006 il y a eu un déficit de 7 000 euros, en 2007 la subvention était de 91 000 euros, 83 000 et quelque plus le déficit. Donc on est bien en tous les cas d'un point de vu comptable toujours sur une logique d'année, la subvention de 2007 était pour 2007, la subvention de 2008 était pour 2008 d'autant plus que l'article 5 précise : « cette subvention de fonctionnement sera destinée », donc c'est bien le futur, c'est bien pour l'année en cour et pas pour le passé comme du moins j'ai cru le lire dans l'article du journal, voilà. Donc nous on est bien sur cette position, une subvention et en plus d'un point de vu comptable une subvention 2008 ne peut être que pour 2008 et donc c'est ce que disait Madame le Maire, dans notre logique c'est qu'il y a eu un déficit en 2007 qu'il faut combler et ensuite la subvention pour les fêtes de 2008 n'a toujours pas été votée et on attend.

Mme le Maire : D'autres questions ?

M. EL BAKKALI : Si j'ai bien compris, il n'y a pas de subvention pour les Fêtes de la Madeleine 2008 ou il y a un déficit et vous comblez le déficit.

Mme le Maire : Nous comblons le déficit de 2007 dans un premier temps.

M. EL BAKKALI : Dans un premier temps et bien voilà d'accord. 2008 on verra plus tard.

Mme le Maire : Voilà.

M. PINTO : C'est écrit sur la délibération, « montant à déterminer » en fonction du budget qui va nous être présenté.

Mme le Maire : D'autres questions ? Non, Très bien.

17 - OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ETOILE SPORTIVE MONTOISE ENTRANT DANS LE DOMAINE DE LA LOI DU 12 AVRIL 2000 ET DU DECRET DU 6 JUIN 2001.
EXERCICE BUDGETAIRE 2008.

Rapporteur : **Monsieur TORTIGUE Bertrand, Adjoint au Maire,**

La loi du 12 avril 2000, sur les relations des citoyens avec l'administration, et le décret du 6 juin 2001, plus particulièrement en son article 10 fixe le seuil de 23 000 euros à partir duquel une collectivité publique doit passer une convention avec une association.

Dans ce cadre et sur la base des éléments du budget primitif de la Ville pour 2008, une convention doit donc être conclue avec les associations qui reçoivent plus de 23 000 euros de subvention.

L'association concernée est la suivante :

Etoile Sportive Montoise pour un montant de : **106 000 euros**

Le projet de convention à intervenir avec l'association est joint au présent document, étant précisé que les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention sont déposés sur le bureau de notre assemblée, et seront joints aux documents budgétaires déposés en Préfecture.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Etoile Sportive Montoise dans les conditions précisées ci-dessus, pour le versement de la subvention de **106 000 €**.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

18 - OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'A.M.A.C. ENTRANT DANS LE DOMAINE DE LA LOI DU 12 AVRIL 2000 ET DU DECRET DU 6 JUIN 2001.
EXERCICE BUDGETAIRE 2008.

Rapporteur : **Madame Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire.**

La loi du 12 avril 2000, sur les relations des citoyens avec l'administration, et le décret du 6 juin 2001, plus particulièrement en son article 10 fixe le seuil de 23 000 euros à partir duquel une collectivité publique doit passer une convention avec une association.

Dans ce cadre et sur la base des éléments du budget primitif de la Ville pour 2008, une convention doit donc être conclue avec les associations qui reçoivent plus de 23 000 euros de subvention.

L'association concernée est la suivante :

A.M.A.C. pour un montant de :	41 925 euros
A.M.A.C. pour le programme F.I.J. :	1 650 euros

Le projet de convention à intervenir avec l'association est joint au présent document, étant précisé que les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention sont déposés sur le bureau de notre assemblée, et seront joints aux documents budgétaires déposés en Préfecture.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'AMAC dans les conditions précisées ci-dessus, pour le versement de la subvention de **41 925 €** ainsi que pour le versement de la subvention de **1 650 €**(pour le programme F.I.J.).
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

**19 - OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ETRIER DU MARSAN
ENTRANT DANS LE DOMAINE DE LA LOI DU 12 AVRIL 2000 ET DU DECRET
DU 6 JUIN 2001.
EXERCICE BUDGETAIRE 2008.**

Rapporteur : Monsieur TORTIGUE Bertrand, Adjoint au Maire,

La loi du 12 avril 2000, sur les relations des citoyens avec l'administration, et le décret du 6 juin 2001, plus particulièrement en son article 10 fixe le seuil de 23 000 euros à partir duquel une collectivité publique doit passer une convention avec une association.

Dans ce cadre et sur la base des éléments du budget primitif de la Ville pour 2008, une convention doit donc être conclue avec les associations qui reçoivent plus de 23 000 euros de subvention.

L'association concernée est la suivante :

Etrier du Marsan pour un montant de :	31 245 euros
--	---------------------

Le projet de convention à intervenir avec l'association est joint au présent document, étant précisé que les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention sont déposés sur le bureau de notre assemblée, et seront joints aux documents budgétaires déposés en Préfecture.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Etrier du Marsan dans les conditions précisées ci-dessus, pour le versement de la subvention de **31 245 €**.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

20 - OBJET : EXERCICE 2008

TARIF LOCATION VAISSELLE

TARIF LOCATION URNES ET TRANSPORT

TARIF FORFAIT/DEPLACEMENT POUR TRANSPORT DE MATERIEL

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Il convient de fixer les tarifs de location de différents matériels mis à la disposition de particuliers ou de communes extérieures par le Parc Technique Municipal ainsi que les tarifs forfait-déplacement pour le transport de matériels.

Il est donc proposé à notre Assemblée de fixer ses tarifs comme ci-dessous à compter du 1^{er} Mai 2008.

1 – Vaisselle :

Pour la location de la vaisselle, il est précisé que les demandeurs doivent obligatoirement la récupérer et la retourner auprès du service Magasin, au Parc Technique Municipal.

<i>DESIGNATION</i>	<i>PRIX UNITAIRE</i>	<i>ASSOCIATIONS MONTaises</i>
- assiette plate	0.03 €	Gratuit
- assiette à soupe	0.03 €	Gratuit
- assiette à dessert	0.03 €	Gratuit
- verre	0.03 €	Gratuit
- louche	0.03 €	Gratuit
- cuillère à sauce	0.03 €	Gratuit
- cuillère à soupe	0.01 €	Gratuit
- cuillère à café	0.01 €	Gratuit
- couteau	0.01 €	Gratuit
- fourchette	0.01 €	Gratuit
- plat rond	0.05 €	Gratuit
- plat ovale	0.05 €	Gratuit
- soupière	0.05 €	Gratuit

- saladier	0.05 €	Gratuit
- pichet	0.05 €	Gratuit
- corbeille à pain	0.05 €	Gratuit
- coupe à champagne	0.05 €	Gratuit

2 – Urnes et Isoloirs :

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	ASSOCIATIONS MONTOISES
- urne	5.00 €	Gratuit
- isoiloir	5.00 €	Gratuit
- livraison sur Mont de Marsan	25.00 €	25.00 €
- livraison hors Mont de Marsan	40.00 €	40.00 €

3 – transport de matériel, forfait – distance :

DESIGNATION	PERIODE	TARIF
- Forfait Camion VL Plateau	½ journée	50.00 €
- Forfait Camion VL Plateau	Journée	100.00€
- Forfait personnel / Agent		21.95 €
DISTANCE	TARIF	
- supplément de 0 à 15 km	10.00 €	
- supplément de 15 à 30 km	20.00 €	
- supplément de 30 à 50 km	30.00 €	
- au delà de 50 km	40.00 €	

4 – transport de matériel, forfait livraison (hors coût du matériel)

DESIGNATION	PERIODE	TARIF
- Forfait livraison, montois, collège et lycée	Livraison	30.00 €

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE :**

Contre : M. BACHE, Mme LUCY, M. LAGRAVE, Mlle DAUGA, M. EL BAKKALI,
M. GUERINI, Mme PEGUY, Mlle AVANT.

- **APPROUVE** la fixation des différents tarifs comme précisé ci-dessus.
- **INDIQUE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Mai 2008.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

M. PINTO : Les services ont essayés d'être exhaustifs et surtout ils l'on fait dans la rapidité car quand nous sommes arrivés il y avait déjà pas mal de courriers en attentes pour lesquels légalement nous ne pouvons pas répondre donc cette délibération est ce qui a été convenu avec les services, on se laisse l'année pour vérifier, pour voir comment on peut l'améliorer et je ne suis pas sûr que d'avoir mis un prix unitaire pour chaque assiette soit forcément la bonne formule. A voir avec l'utilisation que nous allons en faire durant l'année 2008.

Mme le Maire : Des questions ?

M. LAGRAVE : Vous venez de dire Monsieur Pinto que tous ce qui est dans cette délibération étaient donc gratuit avant.

M. PINTO : Etaient à la Ville point, et donc la Ville n'avait pas le droit de le prêter parce qu'il n'y avait pas de délibération permettant le prêt.

M. LAGRAVE : Vous avez bien compris ma question ? Ce qui était prêté par la Ville et qui appartenait à la Ville, j'ai bien compris, les urnes, les isoires, des choses de ce type là, c'était aujourd'hui gratuit.

M. PINTO : Légalement la Ville n'a prêtée à personne sinon nous étions en total illégalité. Je vous rappelle qu'il faut avoir une délibération pour pouvoir prêter.

M. LAGRAVE : Vous pouvez prêter gratuitement ?

M. PINTO : Non, il faut une délibération pour pouvoir le faire.

M. LAGRAVE : J'ai bien compris mais vous pouvez prêter gratuitement ?

Mme le Maire : C'est noté d'ailleurs nous prêtons gratuitement aux associations.

M. LAGRAVE : Dorénavant on pourra le faire puisqu'il y a une délibération.

M. LAGRAVE : Il y a un prix aujourd'hui pour l'ensemble des gens qui vont vouloir réserver des choses, on est d'accord qu'hier c'était gratuit maintenant c'est payant.

M. PINTO : Non, non, auparavant c'était illégal. Je reviens sur les arrangements de tout à l'heure, auparavant c'était illégal, autrement dit je donne un exemple : quelqu'un emprunte cinq cents assiettes, les casses, le service est dans l'incapacité de faire une facture pour pouvoir rembourser ces assiettes parce que tout simplement c'est illégal.

M. LAGRAVE : Bon, il faut prévoir ça dans le marché des assurances, vous avez un marché d'assurances ? il y a bien une feuille de prêt.

M. PINTO : Non, non....

M. LAGRAVE : Si pour les salles..

M. PINTO : Il y avait aucune délibération qui l'autorisait. C'est ce que l'on appelle des arrangements.

M. LAGRAVE : Honnêtement par rapport à ce que vous dites, moi je veux bien faire remarquer que avant, ces prêts étaient gratuits aujourd'hui ils sont payants, voilà.

M. PINTO : Avant, ces prêts étaient illégaux.

M. LAGRAVE : Non, non, non....

M. PINTO : Si,

M. LAGRAVE : Parce que vous avez parlé d'assurance Monsieur PINTO, vous avez parlé d'assurance tout à l'heure, dans l'exemple que vous avez cité vous avez parlé d'assurance, la question qui se pose vous faites reporter ça sur les autres et la question qui se pose c'est que dans un contrat d'assurance vous pouvez prévoir d'assurer la casse des assiettes.

M. PINTO : Dans ce cas là il faut avoir une délibération qui permet de prêter.

M. LAGRAVE : Même gratuitement ?

M. PINTO : Même gratuitement, oui.

M. LAGRAVE : Là c'est payant.

M. PINTO : Je lis : Association Montoise : gratuit.

M. LAGRAVE : On est d'accord mai tous les autres c'est payant.

M. PINTO : C'est qui tous les autres ?

M. LAGRAVE : Les habitants de Mont-de-Marsan Monsieur PINTO. On peut demander des assiettes, voyez...

M. PINTO : Non, non lorsque la vaisselle fait partie du prêt de la salle c'est compris dans la convention, là c'est pour des gens et c'est le cas quand nous sommes arrivés il y avait des courriers où les gens demandaient une centaine d'assiette avec une cinquantaine de couteaux, point.

M. LAGRAVE : Mais pas avec la salle !

M. PINTO : D'accord, oui.

M. LAGRAVE : Donc c'est payant c'est bien ce que je dis...

M. PINTO : Et donc c'était illégal la Ville ne pouvait pas les prêter et donc je veux rappeler que nous les arrangements, c'est fini. On rentre dans le cadre de la loi, on met en place une délibération et à partir de là on peut le faire légalement.

Mme le Maire : On peut le faire légalement et on peut le faire gratuitement si l'on veut, voilà et dans la légalité. Nous mettons cette délibération au vote.

21 - OBJET : TARIFS DE LOCATION DES DIFFERENTES SALLES MUNICIPALES :

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Il convient de fixer les tarifs de location des différentes salles municipales, mises à la disposition des administrés, des particuliers extérieurs, des agents municipaux et des associations montoises.

Il est également précisé que pour les réunions politiques de tous partis, la gratuité est accordée dans toutes les salles.

Il est donc proposé à notre Assemblée de fixer ses tarifs comme ci-dessous pour l'exercice 2008, à compter du 1^{er} mai 2008.

1 - THEATRE MUNICIPAL

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Par jour et par séance	217.00	267.00	336.00	386.00
Par jour, deux séances	273.00	323.00	389.00	439.00
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	50.00		100.00	

2 – NOUVELLE SALLE DU PETIT BONHEUR

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Par jour	114.00	164.00	158.00	208.00
Par ½ journée	60.00	110.00	90.00	140.00
2 jours consécutifs	174.00	224.00	237.00	287.00
Employé municipal en activité (selon la réservation)	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	50.00		100.00	

3 – MINOTERIE

Salle Goya

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Par jour (sauf 1 ^{er} et dernier jour gratuit)	15.00	25.00	23.00	33.00
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	GRATUIT		GRATUIT	

Salle Daumier

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Par jour (sauf 1 ^{er} et dernier jour gratuit)	8.00	16.00	12.00	23.00
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	GRATUIT		GRATUIT	

Salle Van Gogh

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Par jour (sauf 1 ^{er} et dernier jour gratuit)	21.00	41.00	34.00	54.00
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	GRATUIT		GRATUIT	

4 – AUBERGE LANDAISE

- Salle 1 et cuisine :

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Salle sans cuisine ½ journée	33.00	83.00	58.00	108.00
Salle sans cuisine 1 journée	66.00	116.00	90.00	140.00
Salle sans cuisine 2 journées	98.00	148.00	137.00	187.00
Salle avec cuisine 1 journée	230.00	280.00	254.00	304.00
Salle avec cuisine 2 journées	344.00	394.00	383.00	433.00
Cuisine seule 1 journée	164.00	214.00	164.00	214.00
Cuisine seule 2 journées	246.00	296.00	246.00	296.00
Employé municipal en activité (selon la réservation)	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif

Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	50.00		100.00	
--	--------------	--	---------------	--

Salle 2 :

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Salle sans cuisine ½ journée	83.00	133.00	137.00	187.00
Salle sans cuisine 1 journée	164.00	214.00	222.00	272.00
Salle sans cuisine 2 journées	246.00	296.00	336.00	386.00
Salle avec cuisine 1 journée	328.00	378.00	386.00	436.00
Salle avec cuisine 2 journées	492.00	514.00	582.00	632.00
Employé municipal en activité (selon la réservation)	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	75.00		150.00	

- **Salle 3 :**

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Salle sans cuisine ½ journée	44.00	94.00	69.00	119.00
Salle sans cuisine 1 journée	83.00	133.00	116.00	166.00
Salle sans cuisine 2 journées	126.00	176.00	168.00	218.00
Employé municipal en activité (selon la réservation)	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	Gratuit		gratuit	

- **Salle 1 et 2 :**

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Salle sans cuisine ½ journée	107.00	157.00	168.00	218.00
Salle sans cuisine 1 journée	213.00	263.00	289.00	339.00
Salle sans cuisine 2 journées	316.00	366.00	436.00	486.00
Salle avec cuisine 1 journée	377.00	427.00	453.00	503.00
Salle avec cuisine 2 journées	562.00	612.00	682.00	732.00
Employé municipal en activité (selon la réservation)	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif

Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	80.00		130.00	
--	--------------	--	---------------	--

- **Salle 2 et 3** :

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Salle sans cuisine ½ journée	115.00	165.00	179.00	229.00
Salle sans cuisine 1 journée	228.00	278.00	316.00	366.00
Salle sans cuisine 2 journées	343.00	393.00	468.00	518.00
Salle avec cuisine 1 journée	392.00	442.00	480.00	530.00
Salle avec cuisine 2 journées	589.00	639.00	714.00	764.00
Employé municipal en activité (selon la réservation)	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	100.00		150.00	

- **Salle 1, 2 et 3** :

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Salle sans cuisine ½ journée	142.00	192.00	222.00	272.00
Salle sans cuisine 1 journée	289.00	339.00	389.00	439.00
Salle sans cuisine 2 journées	430.00	480.00	583.00	633.00
Salle avec cuisine 1 journée	453.00	503.00	553.00	603.00
Salle avec cuisine 2 journées	676.00	726.00	829.00	879.00
Employé municipal en activité (selon la réservation)	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	120.00		170.00	

5 – CHATEAU DE NAHUQUES

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Salle B2 sans cuisine ½ journée	77.00	127.00	112.00	162.00
Salle B2 sans cuisine 1 journée	147.00	197.00	201.00	251.00
Salle B2 sans cuisine 2 journées	218.00	268.00	300.00	350.00
Salle B2 avec cuisine 1 journée	300.00	350.00	354.00	404.00
Salle B2 avec cuisine 2 journées	446.00	496.00	528.00	578.00
Cuisine seule 1 journée	153.00	203.00	153.00	203.00
Cuisine seule 2 journées	228.00	278.00	228.00	278.00
Salle B1 sans cuisine 1 journée	34.00	84.00	45.00	95.00
Salle B1 sans cuisine 2 journées	49.00	99.00	68.00	118.00
Salle 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage 1 journée	23.00	73.00	34.00	84.00
Salle 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage 2 journées	35.00	85.00	50.00	100.00

Employé municipal en activité (selon la réservation)	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	75.00		150.00	

6 – HALL DE NAHUQUES

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
1 ^{ère} journée	980.00	1080.00	1334.00	1434.00
Par journée supplémentaire	433.00	533.00	557.00	657.00
Employé municipal en activité (selon la réservation)	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	150.00		200.00	

7 - SALLE GEORGES BRASSENS

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Salle sans cuisine ½ journée	60.00	110.00	90.00	140.00
Salle sans cuisine 1 journée	115.00	165.00	158.00	208.00
Salle sans cuisine 2 journées	175.00	225.00	237.00	287.00
Salle avec cuisine 1 journée	257.00	307.00	300.00	350.00
Salle avec cuisine 2 journées	388.00	433.00	450.00	500.00
Cuisine seule 1 journée	142.00	192.00	142.00	192.00
Cuisine seule 2 journées	213.00	263.00	213.00	263.00
Employé municipal en activité (selon la réservation)	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	50.00		100.00	

8 - MAISON DES SPORTS

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
RDC ½ journée	44.00	94.00	69.00	119.00
RDC 1 journée	83.00	133.00	116.00	166.00
RDC 2 journées	120.00	170.00	168.00	218.00
Employé municipal en activité (selon la réservation)	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif

Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	35.00		70.00	
--	--------------	--	--------------	--

9 – SALLE LAMARQUE-CANDO

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
Salle 1 journée	222.00	272.00	226.00	276.00
Salle ½ journée	84.00	134.00	137.00	187.00
Associations montoises organisant manifestation payante ou demandant une préparation technique importante.	30.00		60.00	

10 – LES MAISONS DES ASSOCIATIONS

- **Boulevard de Candau**

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
RDC ½ journée	17.00	22.00	29.00	34.00
RDC 1 journée	33.00	38.00	45.00	49.00
1 ^{er} étage ½ journée	12.00	17.00	24.00	29.00
1 ^{er} étage 1 journée	28.00	33.00	34.00	39.00

- **Maison René Lucbernet**

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
RDC ½ journée	12.00	17.00	24.00	29.00
RDC 1 journée	28.00	33.00	34.00	39.00

- **Maison Joëlle Vincens**

DESIGNATION	TARIF ETE		TARIF HIVER	
	Montois	Extérieurs	Montois	Extérieurs
RDC ½ journée	12.00	17.00	24.00	29.00
RDC 1 journée	28.00	33.00	34.00	39.00
2 ^{ème} étage ½ journée	17.00	22.00	29.00	34.00
2 ^{ème} étage 1 journée	33.00	38.00	45.00	50.00

11 – ARENES DU PLUMACON

DESIGNATION	TARIF	
	Montois	Extérieurs
Tous spectacles	1530.00	1630.00

12 – CHAPITEAU

DESIGNATION	TARIF	
	Montois	Extérieurs
Tente 8 m sur 5 m	190.00	210.00
Tente 5 m sur 4 m	100.00	120.00
Employé municipal en activité	½ tarif	½ tarif

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE :**

Abstentions : M. BACHE, Mme LUCY, M. LAGRAVE, Mlle DAUGA, M. EL BAKKALI, M. GUERINI, Mme PEGUY, Mlle AVANT.

- **APPROUVE** la fixation des tarifs des différentes salles municipales et des chapiteaux, comme indiqué ci-dessus.
- **PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{ER} Mai 2008.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

M PINTO : Même principe nous nous sommes rendu compte qu'on pouvait prêter à des particuliers et qu'on prêtait à des particuliers à des associations gratuitement sans que derrière il n'y ai aucune délibération tout simplement en fonction de, je ne sais pas quels critères. Deuxième difficulté, pour nous, nous nous sommes rendu compte que pour les Montois, contribuables sur la Ville ou pour quelqu'un qui venait de l'extérieur et donc qui ne payait pas d'impôt sur la Ville les tarifs de locations étaient identiques. Nous considérons que pour les habitants de Mont-de-Marsan qui paient des contributions sur Mont-de-Marsan le montant doit être différent de celui d'une personne qui habite à l'extérieur de la Ville et qui vient louer par exemple une salle d'où la création d'un tarif extérieur, dernière chose également, nous nous sommes rendu compte sous couvert d'association, bien souvent, des organismes à but lucratif organisaient des manifestations, qu'ils faisaient payer les entrées et qu'ils faisaient payer pour être précis les exposants et par contre ils demandaient à avoir les salles gratuitement et non seulement ils demandaient à avoir les salles gratuitement mais ils demandaient également j'ai un cas bien particulier à l'esprit l'intervention de onze personnes de la Ville pour pouvoir mettre en place tout le matériel. Ceci également nous semble difficilement acceptable d'où effectivement la mise en place de tarifs.

Melle DAUGA : Je souhaiterai Madame le Maire si vous me le permettez d'intervenir sur ce projet de délibération.

Mme le Maire : Bien sûr.

Melle DAUGA : Ce projet de délibération demande je pense quelques demandes de précisions et qui intéresseront très certainement toutes les Montoises et tous les Montois. Tout d'abord il est important de rappeler que jusqu'à maintenant les associations Montoises bénéficient de la gratuité des salles municipales pour leurs diverses manifestations, réunions, une gratuité qui favorise la vie associative c'était un moyen en outre de soutenir, de donner de l'impulsion aux associations Montoises et je suppose par ailleurs que les subventions qui seront allouées aux différentes associations tiendront compte de ces nouvelles modifications tarifaires. Quoi qu'il en soit nous vous demandons de sursoir à cette délibération car nous pensons pour notre part que cette question de fixation des tarifs de locations de salles municipales et notamment en ce qui concerne les associations mérite d'être étudiée et d'être discutée d'une manière beaucoup plus approfondie, d'une manière beaucoup plus précise et je ne pense pas qu'il y avait forcément d'urgence et d'être imposée d'une façon unilatérale. Et d'autre part, deux demandes de précisions pour terminer mon propos, un premier point, c'est pour quelle raison ne figure pas les tarifs concernant l'Espace François Mitterrand, j'ai rien vu sur l'Espace François Mitterrand et justement qu'elle sera votre politique par rapport à l'Espace François Mitterrand et aussi selon les utilisateurs, les différents utilisateurs, et un deuxième point, les tarifs concernant la location des salles des maisons des associations et aussi des chapiteaux, est ce que vous les envisagez de les appliquer d'une manière uniforme, d'une manière identique à tous les utilisateurs et donc y compris aux associations parce que pour ce point c'est pas bien précisé dans vos tableaux, voilà merci.

M. PINTO : On va commencer par la fin pour les chapiteaux et autres vous avez chaque délibération les tarifs avec les précisions, associations montoises et diverses manifestations payantes il y a un tarif autrement dit il faut comprendre que si la manifestation n'est pas payante, la gratuité est de mise ensuite les tarifs pour l'Espace François Mitterrand par définition l'Espace François Mitterrand est utilisé essentiellement par des organismes extérieurs notamment au niveau de la culture, des entreprises qui viennent que nous avons déjà par définition par des tarifs extérieurs, parce que le tarif existe déjà sur une autre délibération et que le tarif a déjà été voté, il a déjà été voté le tarif pour la Salle François Mitterrand c'est pour ça que l'on ne le rajoute pas il a déjà été voté on va pas rajouter un deuxième tarif, le même, (opposition...)a non c'est en 2007 qu'on vote pour 2008 pour l'année, parce que là on se retrouve avec des difficultés où nous n'avons rien de prévu lorsque des associations extérieures à Mont-de-Marsan viennent demander les salles sur Mont-de-Marsan.

Melle DAUGA : Oui mais il me semble que les tarifs du théâtre municipal ont été également votés non ? Pourquoi l'Espace François Mitterrand là ne figure pas ?

M. PINTO : Pas pour les extérieurs, sur le théâtre municipal il n'y avait qu'un tarif unique que l'on soit Montois ou hors Mont-de-Marsan c'était le même tarif par définition c'est ce que je vous disais à la salle Mitterrand nous avons dans 99% des cas des entreprises extérieures de prestataires de services culturels qui louent la salle donc par définition nous avons déjà un tarif extérieur.

Mme LUCY : Il reste 1%.

M. PINTO : Oui, oui dans ce cas là c'est l'association sportive et dans ce cas là c'est gratuit ils vont jouer au basket et malheureusement il ne l'utilise pas forcément totalement au niveau du sport. Ensuite associations vous m'avez parlé, c'est la première question gratuité des salles municipales, oui sauf lorsque la manifestation est payante et donc il y a un droit d'entrée pour que l'on puisse accéder à cette manifestation et je vous ai donné un exemple assez concret.

Melle DAUGA : Manifestation ce n'est pas que ça manifestation ça peut être au sens large ou manifestation, réunion, évènement, peu importe

M. PINTO : Donc c'est non payant....

Melle DAUGA : Pas forcément payant.

M. PINTO : Donc c'est non payant donc c'est gratuit.

M. PINTO : Donc alors concernant votre deuxième critère qui est demandant une préparation technique importante, qu'est ce que vous mettez là-dessous ?

M. PINTO : C'est tout simplement parce que actuellement il y a une demande en cours avec la demande d'intervention de onze fonctionnaires de la Ville avec des coûts importants et nous considérons que c'est une manière déguisée pour une entreprise privée sous couvert d'une association pour venir à avoir des bénéficiaires et donc pour l'instant nous ne pouvons pas y répondre de manière légale et donc nous sommes dans l'obligation actuellement si la salle est disponible et elle l'est, de pouvoir leur prêter la salle, voilà c'est pourquoi que ça a été fait, ça je vous l'accorde dans l'urgence il y a eu trois semaines et c'est pour ça qu'il faut ensuite donner le temps de regarder mais l'objectif c'est bien de suite de rentrer dans la légalité sinon les arrangements c'est fini.

Melle DAUGA : Et concernant les chapiteaux j'ai rien parce que ce n'est pas spécifié pour les associations ? Vous avez dit que c'était spécifié mais euh....

Mme le Maire : Bon, les chapiteaux sont gratuits pour les associations.

Melle DAUGA : Comme ce n'est pas spécifié, c'est pour ça ...Monsieur PINTO à dit que....

M. PINTO : Si, si parce que ici vous avez les Montois autrement dit les personnes à chaque fois qu'il y a association la ligne apparaît donc la ligne ici n'apparaît pas ça veut dire que pour les associations le chapiteau est gratuit.

Melle DAUGA : Comme pour le reste ça a été mis gratuit vous auriez pu... voilà pour que se soit plus clair. Merci.

Mme le Maire : Je veux dire également à propos de ce matériel municipal, il y a énormément de demandes qui sont faites par les communes alentours, d'échanges de matériels c'est principalement dans le sens Mont-de-Marsan vers les Communes de la communauté d'agglomération. Quand j'ai fait le tour des maires des communes de la communauté d'agglomération ils ont eus unanimement la même

question les uns après les autres c'était de savoir si ces choses là se poursuivraient, il est bien évident que je leurs ai dit que oui, que ce serait toujours un prêt que ce serait toujours dans les mêmes conditions seulement, comme le disait Jean-Pierre il n'y avait aucun cadre et il suffisait d'avoir le moindre accident, la tente qui tombe, le chauffeur sur la route enfin, il n'y avait pas de cadre légal, il n'y a jamais eu de délibération donc pour nous il était important qu'il y ait une délibération et que les choses soient faites dans la légalité tout simplement donc pour les communes alentours également, je ne sais même pas si ça été noté là d'ailleurs, nous le noterons, ils auront un prêt, on continuera à faire les mêmes échanges.

M. LAGRAVE : La notion d'association Montoise organisant une manifestation payante, elle est quand même importante pour par exemple une association des parents d'élèves, il y a un club de sport qui va organiser un repas et qui fait payer ses adhérents on est d'accord ? C'est la réalité.

M. TORTIQUE : Il y a le prix du repas qui correspond aux frais engagés pour élaborer ce repas, il n'y a pas une entrée payante pour entrer dans la salle et pour pouvoir consommer son repas. Trouvez-vous normal que par exemple la demi-finale coupe des Landes du Basket que la Ville va aménager entre 2500 et 3000 places avec des entrées à peu près de 10€ le billet il y aura entre 2500 et 3000 personnes samedi soir, bon qu'il y ait un petit quelque chose à payer ça ne me choque pas. Et c'est fait par le district des Landes il n'y a en plus aucune équipe Montoise engagée. Oui, c'est le Comité des Landes du Basket, Excusez-moi de la petite erreur de langage.

M. LAGRAVE : On peut à la limite en parler, c'est pour ça que l'on demandait justement qu'il y est en commun une commission plus approfondie, pourquoi, parce que votre réponse nous satisfait mais au regard de ce qui est écrit là, puisque nous sommes dans la légalité, un club de sport qui fait un repas c'est bien payant Monsieur TORTIQUE. Eh bien si, parce qu'il faut bien donner un ticket pour entrer pour manger, c'est la raison pour laquelle nous, notre demande elle est assez simple, elle est de dire est-ce que l'on peut pas approfondir les choses par rapport à cette notion d'entrée payante et la deuxième chose que je voudrais juste savoir, pourquoi il y a des tarifs pour les employés municipaux ? C'est pour savoir.

M. PINTO : Parce que tout simplement pour l'instant il y avait un arrangement qu'il faisait qu'ils l'avaient gratuitement ça s'appelle un avantage en nature ça doit être déclaré aux impôts ça n'a jamais été fait. Ça s'appelle une vérité on peut bouger la tête mais c'est la légalité et nous nous respecterons que la légalité, voilà.

M. LAGRAVE : Soyons clair, nous ce qu'on vous demande c'est justement de pouvoir examiner tout ça par rapport à la notion d'association avec les entrées payantes c'est là-dessus qu'il peut y avoir discussion parce que vous semblez être dans le détail de la légalité.

Mme le Maire : Bien, alors je vous propose la chose suivante, je souhaiterai parce qu'il y a des dossiers semblent-ils urgents, des dossiers qui attendent là, nous devons donner des réponses si vous voulez, qui sont importants et il faut quand même que nous voyons ces textes, je vous propose de voter sur ce texte et je vous

propose de faire en commission des finances, de réunir une commission même pas des finances ça met égale, une commission et ceux qui seront intéressés par ça nous le déterminerons entre nous pour pouvoir effectivement affiner tout ça, d'accord ? Et nous revoterons ensuite avec les amendements que vous aurez fait secondairement.

M. LAGRAVE : En attendant la nouvelle délibération Madame le Maire, on va s'abstenir sur cette délibération.

Mme le Maire : Très bien, je vous remercie.

M. BACHE : Une question qui me semble très importante parce que je vais pas regarder en détail ces projets de délibérations même si nous avons eu un échange on rentre dans le système de la concurrence avec ce principe de location, on rentre dans le système de la concurrence. Moi je viens de me rappeler à l'instant que j'ai loué un véhicule il y a quelques jours, je rassure pas la Ville de Mont-de-Marsan ou pas une autre collectivité, j'ai loué à une agence de location j'ai payé par exemple pour une journée d'utilisation 104 € précisément et donc je regarde les tarifs qui nous sont proposés véhicules camions VL,50 € par exemple pour la journée 100 € donc on rentre dans le système de concurrence. Moi me semble t-il avant que l'on vote ou que l'on ne vote pas cette délibération il faut que nous puissions nous assurer que nous sommes bien. Moi, je ne suis pas pour l'illégalité au contraire ceux qui nous connaissent et ceux qui me connaissent pourront en témoigner moi je pense qu'il faut que l'on soit très prudent par rapport à l'adoption de ces délibérations c'est pour ça que j'appuie fortement la demande qui vous a été faite par Mademoiselle DAUGA pour retirer ces délibérations pour que l'on puisse les examiner sur la forme et sur le fond parce que l'on rentre dans le système de la concurrence. On rentre dans le système de la concurrence et je me souviens que l'on vient d'adopter un texte il n'y a pas si longtemps que ça au niveau Européen concurrence libre et non faussée, on y est en plein dedans, soyons prudent par rapport à ça on est pas à huit jours près, on est pas à huit jours près, on est pas à huit jours près, personnes n'a été en prison jusqu'à l'heure par rapport à l'illégalité que vous avez soulevée donc soyons quand même raisonnable par rapport à ça, on vous demande ça avant effectivement de l'adopter.

Mme le Maire : Alors je voudrais vous dire que la gratuité est aussi une concurrence.

Melle DAUGA : Juste Madame le Maire, je peux rajouter quelque chose ? Voilà juste, je pense que ce qui était important c'est de souligner que l'imposition de ces tarifs ça pourrait être un frein pour les petites associations et que je pense que c'est important qu'on puisse en discuter, voilà.

Mme le Maire : Alors, j'ai bien compris votre question et il est évident que ce ne sera pas un frein pour les petites associations, c'était pas du tout dans cet esprit là que les choses étaient faites et seront faites. Le projet de délibération d'avant nous l'avons voté donc nous ne reviendrons pas dessus et celui là je vous propose de faire ce que je vous ai proposé tout à l'heure c'est de le voter parce que nous avons des dossiers en attentes qui nécessitent absolument qu'il y ai cette délibération et secondairement je vous assure nous ferons une commission spécifique pour bien faire ça pour que tout le monde soit rassuré y compris les associations.

M. PINTO : Pardon je n'ai pas réagi tout à l'heure il n'y a pas de prêt de véhicule, c'est impossible, on ne peut pas prêter un véhicule de la Ville et on la encore refusé récemment à quelqu'un, on ne peut pas prêter de véhicules de la Ville à qui que se soit. Parce que les habitudes ont été prises et je pourrais vous montrer des courriers, des gens non seulement nous demande 20 ou 30 kilomètres de distance et des tables et en plus écrivent : je vous demanderais de me les livrer tel jour. Pour vous dire à quel point nous sommes rendus !

M. BACHE : Ce que fait la municipalité Montoise, toutes les collectivités le font. Il faut pas non plus faire croire que c'est illégal que il y a des arrangements que ceci que cela.

Mme le Maire : Je vous proposerais pour avancer un petit peu de passer au dossier suivant.

M. LUCY : Monsieur PINTO est l'homme providentiel de la soirée je crois, vous avez une solution à tout.

Mme le Maire : Je voudrais clore là ce sujet, s'il vous plaît, je vous remercie.

**22 - OBJET : ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION POUR NON-
REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (URBANISME – P. O. S. – P. L.
U.)**

Rapporteur : Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 Décembre 1988, la ville de Mont de Marsan avait approuvé, qu'en cas de non réalisation d'aires de stationnement prévues au POS ou au futur PLU, d'exiger lors de la délivrance du permis de construire, une participation financière forfaitaire par place manquante de 1829,39 € (**mille huit cent vingt neuf Euros et trente neuf centimes**), en référence à l'indice 889.

Par délibération de notre assemblée en date du 21 décembre 2006, la participation financière forfaitaire avait été fixée à 2810 € (deux mille huit cent dix Euros) pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2007 par référence à l'indice actualisé de 1366.

Par circulaire n° 2007-59 du 29 octobre 2007 de la Direction générale de l'urbanisme l'habitat et de la construction et conformément à l'article L 332-7-1 du code de l'urbanisme, le plafond de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement a été actualisé sur la base de l'indice 1435 à un montant de 12913,96 €, pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **DECIDE** d'actualiser la participation pour non réalisation d'aires de stationnement et de la porter à la somme de 2952,32 € **arrondie à 2952 € (deux mille neuf cent cinquante deux Euros) :**

(1829 € / 889) x 1435, étant précisé que le montantplafond a été fixé à 12913,96 €.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement, un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Mme le Maire : C'est le projet de délibération nostalgie parce que dans les deux dernières lignes il y a d'écrit : « d'autoriser Monsieur le sénateur-Maire ou en cas d'empêchement », ça doit être un copier coller de l'an dernier, alors nous modifierons s'il vous plaît, je vous remercie d'accepter la modification.

23 - OBJET: DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC ROZANOFF.

Rapporteur: Monsieur BAYARD Hervé, Adjoint au Maire.

Dans le cadre de la procédure de la concession d'aménagement de la ZAC Rozanoff, il est nécessaire qu'une commission soit constituée au sein du Conseil Municipal.

Cette commission émettra un avis sur les candidatures reçues préalablement à l'engagement des discussions mentionnées à l'article R300-7 du Code de l'Urbanisme et le Conseil Municipal désignera le concessionnaire sur proposition de l'autorité compétente et au vu de cet avis.

L'article R300-8 du Code de l'Urbanisme indique que la commission est constituée au sein de l'organe délibérant à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **ELIT** en qualité de **Président** : **Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,**
- **En qualité de membres (5)** : **Monsieur BAYARD Hervé, Adjoint au Maire,**
Monsieur SOCODIABEHÉRE Thierry, Adjoint au Maire,
Madame COUTURIER Chantal, Conseillère Municipale,
Monsieur TORTIGUE Bertrand, Adjoint au Maire,
Monsieur BACHE Alain, Conseiller Municipal

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

M. BAYARD : Donc afin de mener à bien le projet de rénovation urbaine du quartier nord du peyrouat il a été décidé de créer une ZAC donc le périmètre de la ZAC a été entériné par le conseil municipal le 17 janvier de cette année et ce même jour il était décidé de faire appel à la concession donc il a été fait appel à candidature le 29 février et la date des remises des propositions est prévu le 23 de ce mois donc afin de choisir le concessionnaire il est prévu de réunir un jury.

Mme le Maire : Bien entendu il faudra que nous voyions tous ensemble pour que vous connaissiez ce projet, c'est dans ce projet de rénovation urbaine toujours cette création de la ZAC.

24 - Objet : TRANSFERT DE PROPRIETE DE CERTAINES ŒUVRES MISES EN DEPOT PAR L'ETAT AU MUSEE MUNICIPAL DE MONT-DE-MARSAN

Rapporteur : Madame DAVIDSON Chantal, Adjointe au Maire.

En application de l'article 13 de la loi n° 5-2002 du 4 janvier 2002 relatives aux musées de France, les œuvres mises en dépôt par l'Etat avant le 7 octobre 1910 peuvent faire l'objet d'un transfert de propriété au profit de la collectivité dépositaire.

Le Conservateur des musées propose d'accepter le transfert de propriété pour la totalité des onze œuvres listées par l'Etat au profit du musée Despiau-Wlérick :

Musée du Louvre, département des antiquités grecques étrusques et romaines

- **Oenochoé**, bucchero incisé, Inv. 45 (registre 6DD13)

Musée du Louvre, département des peintures

- **La Piété filiale de Cléobis et Biton** par Louis-Jacques Durameau, Huile sur toile, Inv. 4328 (MR 1568)

Délégation aux arts plastiques, Fonds National d'Art Contemporain

- **La Chanson** par Léon Cauvy, Huile sur toile, Inv. 2232
- **Le Dénicheur d'aigles** par Abel Bianchi, Plâtre, Inv. 1531
- **L'après-dîner de la grand-mère** par Marie-Gabriel Biessy, Huile sur toile, Inv. 1456
- **Matinée à Gruissan** par Louis-Lina Bill, Huile sur toile, Inv. 1273
- **Moulin picard** par Victor Brugairolles, Huile sur papier marouflé sur toile, Inv. 2093
- **Portrait de Balthazar Castiglione** par Jules Flandrin (d'après Raphaël), Huile sur toile, Inv. 1680
- **Village de Chesnois Nivernais** par Emile-Justin Merlot, Huile sur toile, Inv. PFH-807
- **Renaud et Armide** par Rudel (d'après Van Dyck), Huile sur toile, Inv. 2016
- **Portrait en pied de Napoléon III** par Charles Voisin (d'après Franz-Xavier Winterhalter), Huile sur toile, Inv. FH 864-312

Il est précisé que ces œuvres représentent un élément constitutif du fonds ancien du musée municipal de Mont-de-Marsan fondé en 1885.

Le transfert de propriété au profit de la Ville de Mont-de-Marsan sera effectif après la publication d'un arrêté correspondant au Journal Officiel de la République Française récapitulant la liste des œuvres à transférer.

Ces onze œuvres feront l'objet, en suivant, d'une inscription sur le registre d'inventaire du musée Despiau-Wlérick.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** le principe d'un transfert de propriété des onze œuvres ci-dessus appartenant aux collections nationales au profit de la Ville de Mont-de-Marsan (musée Despiau-Wlérick).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à intervenir auprès de l'Etat à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

25 - Objet : RESTAURATION DE CINQ SCULPTURES EN PLATRE POUR LE MUSEE DESPIAU WLERICK – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AQUITAINE ET DU CONSEIL GENERAL DES LANDES

Rapporteur : Madame DAVIDSON Chantal, Adjointe au Maire.

Depuis plusieurs années, le musée Despiau-Wlérick fait restaurer des œuvres de ses collections afin de pouvoir les présenter au public. Le Conservateur des musées propose de faire restaurer cinq œuvres en plâtre en 2008 :

- **Pièta** par Léon-Ernest Drivier (1878-1951)
- **Buste de Louis Hautecoeur** par Léon Ernest Drivier (1878-1951)
- **Zeus** par Robert Wlérick (1882-1944)
- **Le Dénicheur d'aigles** par Abel Bianchi (mort en 1899)
- **Saint-François d'Assise** par Raymond Couveignes (1893-1985)

Le coût total de cette restauration s'élève à la somme maximale de 20000,00 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La réalisation de ce projet de restauration est subordonnée à l'avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des Musées de France.

Dans le cadre de cette restauration, il convient que notre assemblée sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général des Landes, la subvention maximale.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR
ET APRES VOTE ET DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** la restauration de ces cinq œuvres de la collection du musée Despiau-Wlérick, restauration dont le coût s'élève à la somme maximale de 20000,00 € étant précisés que les crédits sont inscrits au budget 2008.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine et du Conseil général des Landes les subventions maximales pouvant lui être accordées et à intervenir à la

signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

26 - Objet : ACQUISITION D'UNE STATUETTE EN BRONZE DU SCULPTEUR ALFRED-JEAN HALOU – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AQUITAINE

Rapporteur : Madame DAVIDSON Chantal, Adjointe au Maire,

Afin d'enrichir les collections des musées de notre Ville, le Conservateur des musées propose l'acquisition de l'œuvre suivante :

- **Baigneuse au buisson**, bronze à patine médaille, fonte à la cire perdue Montagutelli 1/10 , 1912, hauteur 40 cm par Alfred-Jean Halou (1875-1939).

Ce bronze est vendu au prix de 21000,00 € sur le marché de l'art parisien.

Artiste important de l'entre-deux-guerres, Halou a été un des membres de la « Bande à Schnegg » avec Charles Despiau, qu'il présentera à Rodin. Cette Baigneuse est caractéristique de la production de l'artiste dans les premières années du 20^{ème} siècle quant à la représentation féminine.

L'œuvre est d'une grande qualité avec cette fonte de premier ordre dédiée à son ami Gaston Gillard, témoignage de l'expérience de travail du sculpteur dans la fonderie de son père. Fonte à la cire perdue, l'œuvre a été réalisée dans la prestigieuse fonderie parisienne Montagutelli, dont le nom est associé aux fontes d'Auguste Rodin.

L'acquisition de cette œuvre constitue une réelle opportunité de combler une lacune du fonds autour des années de formation des sculpteurs de la « Bande à Schnegg » qui demeure assez pauvre en dehors de quelques œuvres de Drivier, des frères Schnegg ou encore de Robert Wlérick.

La réalisation de ce projet d'acquisition est subordonnée à l'avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des Musées de France.

Dans le cadre de cette acquisition, il convient que notre assemblée sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la subvention maximale.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** l'acquisition de cette œuvre pour les musées de notre Ville, acquisition dont le coût s'élève à la somme de 21000,00 € étant précisés que les crédits sont inscrits au budget 2008.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine la subvention maximale pouvant lui être accordée et à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

27 - OBJET : DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire,

Par délibération en date du 21 mars 2008 notre assemblée a accordé à Madame le Maire les délégations de pouvoirs telles qu'elles résultent de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé à notre assemblée :

- d'élargir la délégation consentie en matière de marchés publics et de charger Madame le Maire « de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget », conformément à l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **DECIDE** d'élargir la délégation consentie en matière de marchés publics dans les conditions précisées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Mme le Maire : C'est-à-dire qu'il s'agit de signer les marchés et de pouvoir les signer s'il y a un avenant qui est inférieur à 5% et de ne pas bloquer le dossier tout simplement.

M. LAGRAVE : Juste pour information est ce qu'il y a un règlement d'achat justement par rapport au code des marchés car le décret prévoit des seuils très divers et si il y a un règlement d'achat....

Mme le Maire : N'a pas été prévu.

Vote DELIB 27

**28 - OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL QUI
SIEGERONT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME.**

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

La Ville de Mont-de-Marsan est affiliée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.

En application de l'article 5 de l'Arrêté Ministériel du 4 Août 2004 il y a lieu pour notre assemblée de désigner les représentants de la Ville qui siégeront à la Commission Départementale de Réforme des agents des collectivités.

Il est précisé que chaque titulaire a deux suppléants.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- DESIGNE en qualité de :

- Membre titulaire : - **Monsieur BAYARD Hervé, Adjoint au Maire.**
- Membres suppléants : - Monsieur LAGOEYTE Jean-François, Conseiller Municipal
- Monsieur LAGRAVE Renaud, Conseiller Municipal

- Membre titulaire : : - **Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.**
- Membres suppléants : - Madame COUTURIER Chantal, Conseillère Municipale,
- Monsieur EL BAKKALI Abdallah

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

29 - OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE A LA MISSION LOCALE LANDAISE.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Par courrier en date du 8 avril 2008 la Mission Locale Landaise nous demande de désigner un élu du Conseil Municipal qui siègera à leur bureau notamment pour les questions relatives à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de notre territoire.

Les statuts de la Mission Locale Landaise prévoient que la municipalité de Mont-de-Marsan est membre de droit au sein de ses organes décisionnaires.

Elle rappelle que la composition de ce bureau prévoit notamment :

- le Président du Conseil Général
- le Préfet,
- les maires des 2 villes les plus importantes du Département ainsi que de nombreuses autres instances (D.A.S.S, etc.....)

Je vous demande donc de désigner outre Madame le Maire, membre de droit, un élu du Conseil Municipal qui siègera en son absence.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **DESIGNE** Madame Catherine PIQUET, Conseillère Municipale, pour représenter la Ville à la Mission Locale Landaise, en l'absence de Madame le Maire, membre de droit.

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

30 - OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER EN REMPLACEMENT DE MADAME LAFONT Akia.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Par délibération en date du 3 avril 2008 notre assemblée municipale a désigné les délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier.

Parmi les membres désignés figurait Madame LAFONT Akia, Conseillère Municipale qui, de par sa fonction, ne peut siéger à ce Conseil d'Administration.

Aussi il est demandé à notre assemblée de désigner un nouveau délégué en remplacement de Madame LAFONT.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **DESIGNE** Madame PIQUET Catherine, Conseillère Municipale, en qualité de déléguée du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier, en remplacement de Madame LAFONT.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

31 - OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION EDUCATION – PETITE ENFANCE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR BRUNO ROUFFIAT.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Par délibération en date du 3 avril 2008 notre assemblée municipale a désigné les membres des différentes commissions.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Monsieur Bruno ROUFFIAT à la Commission Education – Petite Enfance.

Je vous propose donc de désigner :

- M. Farid HEBA pour siéger à cette commission.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **DESIGNE Monsieur Farid HEBA, Conseiller Municipal**, pour siéger à la Commission Education – Petite Enfance, en remplacement de Monsieur Bruno ROUFIAT.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Mme le Maire : Eh bien écoutez, je vous remercie tous, long conseil municipal qui a duré trois heures précise, vous n'avez pas vu le temps passer Monsieur LAGARAVE ? C'est que c'était formidablement intéressant alors, merci et venez tous signer.

La séance est levée à 22 heures.



LE MAIRE,
Conseillère Régionale d'Aquitaine,

Geneviève DARRIEUSSECQ.

DÉCISIONS



Conformément à l'avant dernier alinéa de
l'article L2122.23 du Code Général des
Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire
rend compte des Décisions qu'il a prises
conformément à l'article L2122.22 dudit Code.

01 - OBJET :RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION QUINZENAIRE
PAR Madame PAPE Roselyne - CIMETIÈRE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Le Maire de la Ville de MONT DE MARSAN,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire, pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 MARS 2008, visée le 26 MARS suivant, par M. le Préfet des Landes, chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSE

Madame PAPE Roselyne demeurant 446 Avenue de Portal à Mont de Marsan, avait acquis, par arrêté de concession N° 5728 en date du 6 Septembre 1996 une case columbarium quinquenaire située module A case numéro 10 au cimetière de Saint Vincent de Paul, afin d'y déposer deux urnes.

Or, en date du 26 Mars 2008, Madame PAPE Roselyne a déclaré ne plus avoir aucune utilité de la case columbarium quinquenaire originellement vide de toute urne, et désirait la rétrocéder à la commune sur la base des 2/3 du prix d'acquisition, compte tenu des années restant à courir jusqu'à l'échéance.

La case columbarium quinquenaire module A case numéro 10 étant vide de toute urne et Madame PAPE Roselyne déclarant ne plus en avoir aucune utilité, il convient d'en accepter la rétrocession.

DÉCIDE :

- **d'accepter** la rétrocession de la case columbarium quinquenaire située module A case numéro 10 au cimetière de Saint Vincent de Paul, dans les conditions sus-visées,

- **de rembourser** à Madame PAPE Roselyne les 2/3 du prix d'acquisition de la case columbarium, compte tenu des années restant à courir jusqu'à l'échéance, soit un montant de **81.40 €**.

- **d'autoriser** un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

FAIT À MONT DE MARSAN, le 15avril 2008

Madame le Maire, Conseillère Régionale d'Aquitaine, signé Geneviève DARRIEUSSECQ

02 - OBJET :RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION PERPETUELLE
Par Monsieur BESSON Michel AU CIMETIÈRE de SAINT-MEDARD

Le Maire de la Ville de MONT DE MARSAN,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire, pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 MARS 2008, visée le 26 MARS suivant, par M. le Préfet des Landes, chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSE

Monsieur Michel BESSON demeurant 158 Rue Brémontier à Mont de Marsan, avait acquis, par arrêté de concession N° 3787 en date du 1^{er} juin 1978 un terrain de 4 m² à perpétuité situé section 6, numéro 53bis au cimetière de Saint Médard, pour y fonder un caveau.

Or, en date du 19 avril 2008, Monsieur Michel BESSON a déclaré ne plus avoir aucune utilité de cette concession perpétuelle originellement vide de tout corps, et désirait la rétrocéder à la commune sur la base des 2/3 du prix d'acquisition, compte tenu des années restant à courir jusqu'à l'échéance.

Le caveau construit sur l'emplacement section 6 n°53Bis étant vide de tout corps et Monsieur Michel BESSON déclarant ne plus en avoir aucune utilité, il convient d'en accepter la rétrocession.

DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la rétrocession du terrain de 4m² à perpétuité située section 6 numéro 53Bis au cimetière de Saint Médard, dans les conditions sus-visées,

- **DE REMBOURSER** à Monsieur Michel BESSON les 2/3 du prix d'acquisition du terrain, compte tenu des années restant à courir jusqu'à l'échéance, soit un montant de **138.16 €**.

- d'y intervenir et en cas d'indisponibilité, d'y autoriser un Adjoint.

FAIT À MONT DE MARSAN, le 21 avril 2008

Madame le Maire, Conseillère Régionale d'Aquitaine, signé Geneviève DARRIEUSSECQ

03 - OBJET : CONFERENCE DU MARDI 13 MAI 2008, ANIMEE PAR MONSIEUR ALAIN PASQUIER SUR LE THEME " LA BEAUTE SELON PRAXITELE".

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONT-DE-MARSAN.

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008, visée le 26 mars 2008 par Monsieur le Préfet des Landes chargeant le Maire des délégations au Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSE

Les musées de Mont-de-Marsan ont demandé à Monsieur Alain PASQUIER, Conservateur général, de venir le **mardi 13 mai 2008 à 16h00** pour animer une conférence sur le thème "*La Beauté selon Praxitèle*".

Considérant qu'il y a donc lieu d'intervenir à la signature d'un contrat de prestation de service prévoyant les modalités d'intervention et du déroulement de cette conférence.

DECIDE

- **D'INTERVENIR** à la signature d'un contrat de prestation de service avec Monsieur Alain PASQUIER, prévoyant les différentes modalités d'intervention et déroulement de cette conférence.
- **INDIQUE** que pour cette prestation Monsieur Alain PASQUIER percevra une somme forfaitaire de 382.16 €.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au règlement de cette conférence sont prévus au budget de la ville.
- **AUTORISE** en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

FAIT A MONT-DE-MARSAN, LE 21 AVRIL 2008.

Madame le Maire, Conseillère Régionale d'Aquitaine, signé Geneviève DARRIEUSSECQ

04 - OBJET : ATELIER DE PRATIQUE ARTISTIQUE ANIME PAR MADAME CLAUDIA DUVAL PENDANT « LA NUIT DES MUSEES »

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONT-DE-MARSAN.

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pendant la durée de son mandat.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008, visée le 26 mars 2008 par Monsieur le Préfet des Landes, chargeant le Maire des délégations à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales.

EXPOSE

La Ville de Mont-de-Marsan a demandé à Madame Claudia Duval, sculptrice, d'animer un atelier de pratique artistique autour d'un jeu de piste pendant « La Nuit des musées » : le samedi 17 mai 2008 de 19h30 à 23h30.

Considérant qu'il y a lieu d'intervenir à la signature d'un contrat de prestation de service prévoyant les modalités d'intervention et de déroulement de cet atelier.

DECIDE

- **D'INTERVENIR** à la signature d'un contrat de prestation de service avec Madame Claudia Duval, prévoyant les différentes modalités d'intervention et déroulement de cet atelier,
- **INDIQUE** que pour cette prestation Madame Claudia Duval percevra une somme forfaitaire de 160,00 € toutes charges comprises,
- **D'AUTORISER** en cas d'empêchement un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

FAIT A MONT-DE-MARSAN, LE TRENTE AVRIL 2008

Madame le Maire, Conseillère Régionale d'Aquitaine, signé Geneviève DARRIEUSSECQ

05 - OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PHILOLAND ET LA BIBLIO'JEUNESSE POUR UNE SÉANCE DE "PHILO-THEATRE" LE 17 MAI 2008.

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONT-DE-MARSAN,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2001, visée le 26 mars suivant par Monsieur le Préfet des Landes, chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code des Collectivités Territoriales,

E X P O S E

La Biblio-Jeunesse organise dans ses locaux le samedi 17 mai 2008 à 14 heures une séance de philo-théâtre pour les enfants de 7 à 12 ans.

Durant cette séance les jeunes enfants pourront s'initier à la philosophie par une approche ludique et conviviale à partir d'une scène de théâtre interprétée par une comédienne.

Pour ce faire il a été fait appel à l'association Philoland, dont le siège social est à MONT DE MARSAN, 10, rue Martinon.

Considérant qu'il y a lieu d'intervenir à la signature d'une convention définissant les modalités de cette intervention.

D E C I D E

- **D'INTERVENIR** à la signature d'une convention avec l'Association PHILOLAND pour la séance de « philo-théâtre » du samedi 17 mai 2008.

- **PRECISE** que la Ville de Mont-de-Marsan versera la somme de 100 € TTC à l'Association PHILOLAND pour son intervention.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de la Ville.

- **AUTORISE** en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

FAIT A MONT DE MARSAN LE SIX MAI DEUX MILLE HUIT.

Madame le Maire, Conseillère Régionale d'Aquitaine, signé Geneviève DARRIEUSSECQ

06- OBJET : AUGMENTATION DE LA REGIE D'AVANCE DES MUSEES DU 20 MAI 2008 AU 30 NOVEMBRE 2008

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONT-DE-MARSAN.

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pendant la durée de son mandat.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008, visée le 26 mars 2008 par Monsieur le Préfet des Landes, chargeant le Maire des délégations à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération en date du 28 février 1982, par laquelle le Conseil Municipal a institué, auprès des musées de Mont-de-Marsan, une régie d'avance dont le montant était de 152,45 € pour le paiement des dépenses ne pouvant pas faire l'objet d'un mandatement administratif.

Vu la délibération en date du 19 décembre 1986, par laquelle cette avance a été portée à la somme de 304,90 €.

Vu la décision en date du 02 avril 1996, par laquelle cette avance a été portée à la somme de 457,35 €.

EXPOSE

A l'occasion de plusieurs transports consécutifs nécessités par la mise en place de l'exposition « Louis Leygues sculpteur » au musée Despiau-Wlérick en 2008 et compte-tenu de la hausse continue du prix des carburants, il serait souhaitable, à titre exceptionnel, de porter le montant de cette augmentation de régie d'avance à la somme de 400,00 € du 20 mai 2008 au 30 novembre 2008.

Au terme de cette période, cette régie d'avance sera ramenée à la somme initialement prévue à savoir 457,35 €.

DECIDE

- **DE PORTER** le montant de la régie d'avance des musées durant la période du 20 mai 2008 au 30 novembre 2008 à la somme de 857,35 €
- **D'AUTORISER** en cas d'empêchement un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

FAIT A MONT-DE-MARSAN, LE SEPT MAI 2008

Madame le Maire, Conseillère Régionale d'Aquitaine, signé Geneviève DARRIEUSSECQ